

# RAPPORT 2018 D'ACTIVITÉ

IL Y A ENCORE BEAUCOUP  
DE CHIFFRES À LIVRER?  
ON VOUDRAIT COMMENCER...

ON A PRATIQUEMENT  
TOUT DÉCHARGÉ! IL EN  
RESTE JUSTE QUELQUES  
MILLIERS...





## PRÉAMBULE

---

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

À disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC, Rue du Tertre de Chérisy  
77000 Vaux-le-Pénil et présenté au Comité syndical du 3 juin 2019.

Ce rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires arrêtées par les articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2015-1827.

Il est établi pour la partie qui concerne les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- > l'assistance aux adhérents pour la mise en place des collectes sélectives;
- > la collecte des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux-magazines sur son réseau de déchèteries;
- > le transfert, le transport et le traitement des déchets en provenance des quais de transfert et des déchèteries sur les 67 communes;
- > la collecte des déchets ménagers de 30 communes;
- > le traitement des déchets issus des collectes sélectives des adhérents et des points d'apport volontaire.

Le présent rapport est établi en euros hors TVA en référence au budget 2018 voté et exécuté en euros. Il est rédigé sur la base des coûts nets, hors charges de structures et hors charges financières. ●



→ les bureaux du SMITOM-LOMBRIC - © S. Briatte

## ÉDITO

---



→ Franck Vernin,  
Président du SMITOM-LOMBRIC

À l'automne 2018, les travaux d'optimisation environnementale et énergétique de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ont été lancés. D'un montant de 12,3 € McccHT, ces travaux d'investissement ont pour objectifs d'améliorer l'impact environnemental de l'UVE, d'anticiper les futures normes européennes et d'augmenter les performances énergétiques. En effet, il est prévu de diviser par 4 les rejets d'Oxyde d'azote (NOx) en passant de 200 milligrammes/m<sup>3</sup> (mg/m<sup>3</sup>) aujourd'hui à 50 mg/m<sup>3</sup> d'ici à 2019 soit en dessous du futur seuil réglementaire fixé à 80 mg/m<sup>3</sup>.

La loi NOTRe a continué de faire évoluer le territoire du syndicat. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a confié la collecte des déchets ménagers des communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de Bière au SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Le SMITOM-LOMBRIC qui avait déjà en charge le traitement des déchets des communes de ce territoire, continue de l'assurer.

L'Unité de Valorisation Énergétique de Vaux-le-Pénil a vocation à être l'une des usines de traitement des déchets ménages les plus performantes et moins polluantes de France.

Le SMITOM-LOMBRIC a également démarré les travaux des deux parcours de visites pédagogiques pour les sites de Vaux-le-Pénil et de Réau. Dans cette optique de sensibilisation au tri et de prévention des déchets, le syndicat poursuit la mise en place de son 2<sup>ème</sup> Programme Local de Prévention 2016 - 2021. En lien avec les objectifs fixés par la loi de transition énergétique de 2015, il s'est engagé à réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant et par an. Afin d'atteindre ces objectifs, le SMITOM-LOMBRIC sensibilise au quotidien le grand public et les jeunes à travers des actions sur le tri et la prévention des déchets. Il est très actif sur le terrain, dans les écoles mais également sur les réseaux sociaux, internet et à travers son Journal du Lombric. La journée portes ouvertes annuelle qui s'est tenue le 2 juin 2018 a attiré plus de 3 100 visiteurs, un record ! Preuve que les questions environnementales à travers la valorisation et la réduction des déchets suscitent un intérêt de plus en plus important auprès du public.

Plusieurs autres grands projets du syndicat ont vu le jour ou ont abouti en 2018. Il s'agit notamment de la signature d'une convention d'échange de déchets entre le SMITOM-LOMBRIC et le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et

des Sénarts qui se sont engagés dans un partenariat pour la transition énergétique.

Le SMITOM-LOMBRIC a poursuivi son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages en signant une Charte « Propreté Forêt et Lisières » en juillet 2018 avec l'ensemble des acteurs du territoire, notamment, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, l'ONF, Les Amis de la Forêt de Fontainebleau, La Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et les associations locales.

Concernant les projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, le SMITOM-LOMBRIC a finalisé le déploiement du service Allo Encombrants en juin 2018 et a continué de développer la Redevance spéciale auprès des professionnels tout au long de l'année.

Par ailleurs, il travaille activement avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (GPS) à la mise en place de l'extension des consignes de tri sur son territoire.

Une bonne gestion des coûts a permis au SMITOM-LOMBRIC de financer les projets d'investissement tel que celui de son UVE tout en délibérant pour la troisième fois en 2018 en faveur d'une baisse de ses cotisations à hauteur de 3 euros par habitant et par an. ●

**Franck Vernin**  
Président du SMITOM-LOMBRIC

## SOMMAIRE

---

### 8 PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

9 LE SYNDICAT

10 LES ADHÉRENTS

11 LA FILIÈRE COLLECTE

12 LA FILIÈRE TRAITEMENT

12 → LE CENTRE DE TRI

14 → L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

20 → LES DÉCHÈTERIES

21 → LES QUAIS DE TRANSFERT

22 → LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

23 → LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

24 → LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

### 26 ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

27 LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET TERRITORIAL

28 L'AGENDA 21

29 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

34 LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ

### 36 ACTIVITÉ DES SERVICES

37 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

46 SERVICES TECHNIQUES

62 COMMUNICATION



DOCUMENT ANNEXE

## **ANNEXES : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER**



---

# PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

---



---

## LE SYNDICAT

---

**Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères est un établissement public de coopération intercommunale. Il est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais.**

Il est également en charge d'aider ses communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 30 d'entre elles (140 000 habitants).

Le SMITOM-LOMBRIC met en place des schémas de collecte et de traitement répondant aux exigences de la loi de juillet 1992, aux objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés, aux directives Européennes sur l'environnement, à la Loi sur la Transition Écologique pour une Croissance Verte d'août 2015 et dans l'esprit de la Feuille de route économie circulaire présentée en avril 2018.

La mascotte du SMITOM-LOMBRIC est le LOMBRIC. Cet acronyme signifie **"Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées"**. Les investissements réalisés pour la préservation de l'air, de l'eau et des paysages sont particulièrement importants pour les équipements destinés au traitement des ordures ménagères. Ils s'inscrivent dans une politique de développement durable qui implique les collectivités publiques et les entreprises soucieuses de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La filière du SMITOM-LOMBRIC comprend : 11 déchèteries, 3 quais de transfert, 2 plateformes de compostage des déchets verts, 1 plateforme de tri sommaire des encombrants, 1 centre de tri des emballages et 1 Unité de Valorisation Énergétique (UVE), auxquels il convient d'ajouter la flotte de poids lourds mis à disposition par nos prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et le transport vers les différentes unités de traitement. À cette filière est venue s'ajouter en 2011 la Recyclerie du Lombric.

Le centre de tri des emballages et l'UVE sont regroupés à Vaux-le-Pénil. Une plateforme de tri sommaire des encombrants et une déchèterie sont également présentes sur ce site. ●

# LES ADHÉRENTS

Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets ménagers pour l'ensemble des communes de son périmètre.

## Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine

Le périmètre du SMITOM-LOMBRIC couvre les communes suivantes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon.

## SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Le périmètre du SMITOM-LOMBRIC couvre les communes suivantes : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuelles, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine.

Fontaine-le-Port fait partie de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Cependant, les tonnages de cette commune sont intégrés dans les tonnages du SMICTOM, cette structure continuant d'exercer la compétence collecte sur cette commune.







Les communes ci-après faisant partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau en 2017 ont intégré le SMICTOM de la Région de Fontainebleau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École.

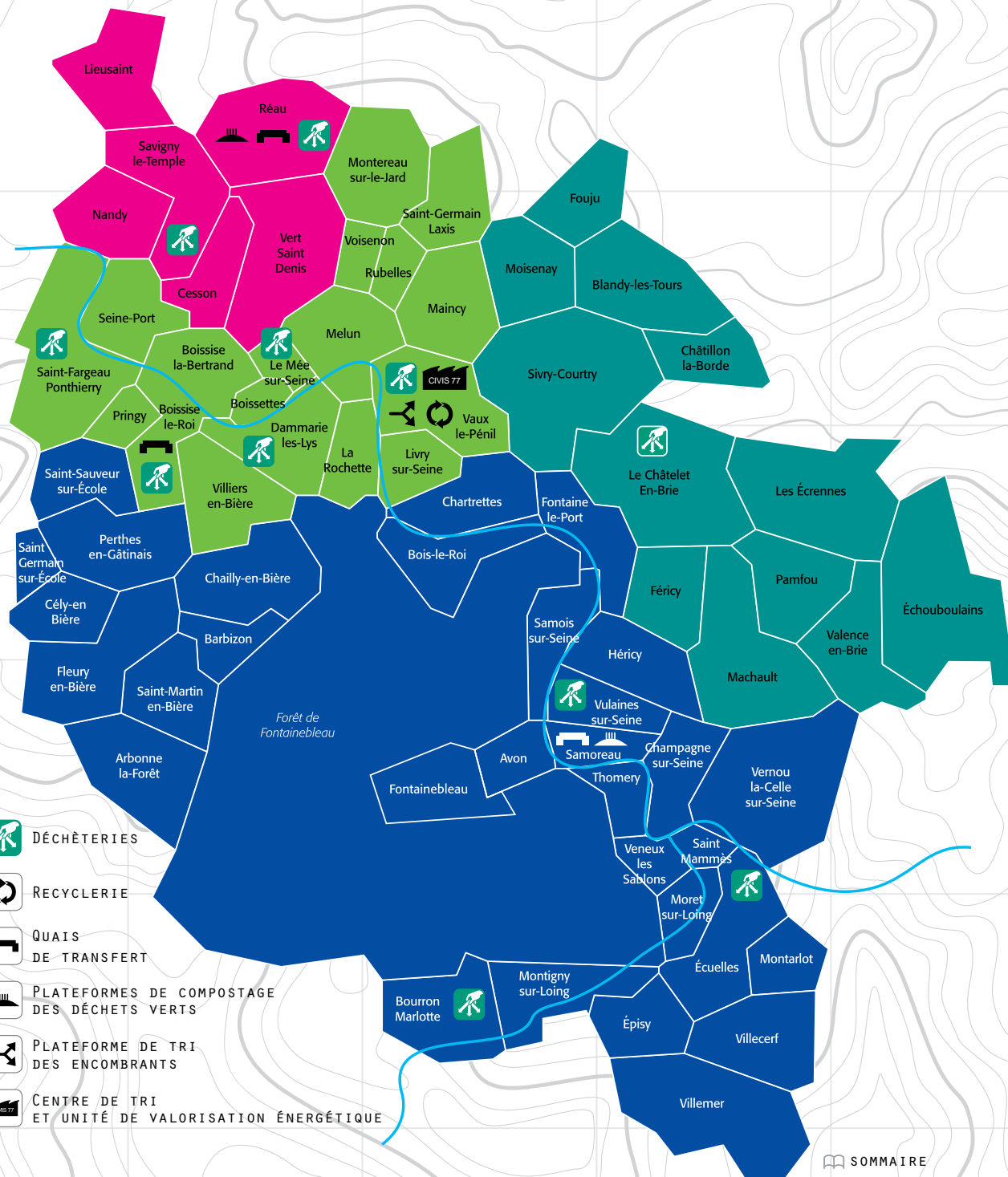
## Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le périmètre du SMITOM-LOMBRIC couvre les communes suivantes : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Fontaine-le-Port, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry, Valence-en-Brie, Fouju et la commune de Fontaine-le-Port.

## Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (GPS)

Le périmètre du SMITOM-LOMBRIC couvre les communes suivantes : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis.

-  DÉCHÈTERIES
-  RECYCLERIE
-  QUAIS DE TRANSFERT
-  PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS
-  PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS
-  CENTRE DE TRI ET UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



## LA FILIÈRE COLLECTE

PLUS DE 140 000 HABITANTS COLLECTÉS

Le transfert de compétence se fait "à la carte", c'est-à-dire que le SMITOM-LOMBRIC refacture à l'adhérent qui lui a transféré la collecte l'ensemble des charges liées à ce service, y compris les charges de structure dédiées à l'exécution de celui-ci. Chaque adhérent en conserve la maîtrise, puisque c'est lui qui décide du niveau du service et qui paie les coûts induits. ●

**UN DOUTE,  
UNE QUESTION ?  
SMITOM-LOMBRIC**

[www.lombric.com](http://www.lombric.com)  
ou    
ou **0 800 814 910**  
N° Vert (appel gratuit de puis un poste fixe)

De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
du lundi au vendredi




Les adhérents ayant délégué la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont les suivants :



**La Communauté d'Agglomération  
Melun Val de Seine**  
pour une partie de son périmètre,  
regroupant 18 communes

[Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon]



**La Communauté  
de Communes Brie  
des Rivières et Châteaux**  
pour une partie de son périmètre,  
regroupant 12 communes

[Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courty et Valence-en-Brie et Fouju]

# LA FILIÈRE TRAITEMENT

## → LE CENTRE DE TRI

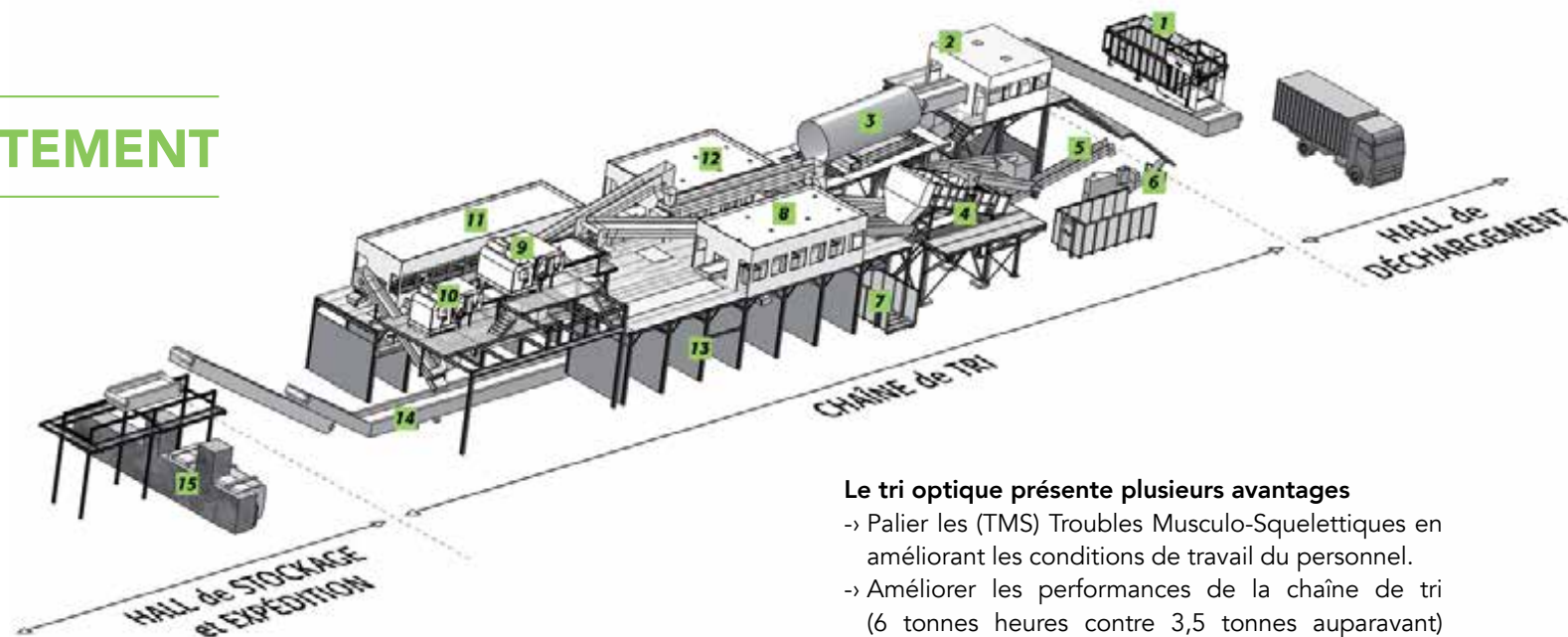
16 103 TONNES DE DÉCHETS  
VALORISÉS PAR AN

Les emballages sont triés par types de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage.

**Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements de ressources naturelles.**

Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation **1** pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière. La cabine de pré-tri **2** permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits. Le trommel **3** sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles et flacons) qui sont dirigés vers le TSA 2 (Tri Séquentiel Auto Adaptatif).

En outre, la chaîne de tri est équipée d'un ouvre-sac qui permet aux derniers habitants du centre-ville de Melun d'accéder au tri, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.



Le TSA 2 est un système équipé de 2 machines de tri optique **9** et **10**, brevet du groupe Veolia. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité **11** pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles **12** puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles **15**, afin d'optimiser leur transport. Les refus de tri **7**, pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

### Le tri optique présente plusieurs avantages

- > Palier les (TMS) Troubles Musculo-Squelettiques en améliorant les conditions de travail du personnel.
- > Améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs réglementaires (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).
- > Augmenter la capacité globale du centre de tri qui passe de 12 000 tonnes/an à 20 000 tonnes/an.
- > Réaliser une économie contractuelle de fonctionnement de 300 000 € HT/an permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie.

En 2018, le centre de tri a accueilli 16 103 tonnes d'emballages ménagers et de journaux-magazines dont 11 359 tonnes issues des collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire des habitants du SMITOM-LOMBRIC.

Le poste de gestion du centre de tri représente une dépense de 2 508 366 € en 2018 pour les apports du SMITOM-LOMBRIC hors recettes de vente des matériaux et des éco-organismes.

## → EN BREF

## CAPACITÉ DE TRI ANNUELLE :

- 20 000 TONNES DE DÉCHETS ENTRANTS (16 103 TONNES RÉCEPTIONNÉES EN 2018, DONT 4 744 TONNES D'APPORTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC).
- 1 103 TONNES DE JOURNAUX-MAGAZINES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE TRANSITENT ÉGALEMENT PAR LE CENTRE DE TRI AFIN D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS LA FILIÈRE DE RECYCLAGE.

## VALORISATION 2018 :

10 257 TONNES DE DÉCHETS VALORISÉS

## DÉBIT HORAIRE :

6 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS/HEURE

## PROCESS :

1 LIGNE DE TRI POLYVALENTE ÉQUIPÉE DE 2 MACHINES DE TRI OPTIQUE

## BREVET :

TSA 2 VEOLIA

## TYPE DE DÉCHETS :

ÉMBALLAGES RECYCLABLES + JOURNAUX-MAGAZINES

## EFFECTIF :

26 PERSONNES EN DEUX ÉQUIPES

## NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES :

67 + APPORTS EXTÉRIEURS

## NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS :

300 000 + APPORTS EXTÉRIEURS

## PROPRIÉTAIRE CONSTRUCTEUR :

SMITOM-LOMBRIC CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS

## EXPLOITANT :

GENERIS DU GROUPE VEOLIA



→ vue aérienne



→ hall de déchargement



→ tromel



→ la presse à balles

## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

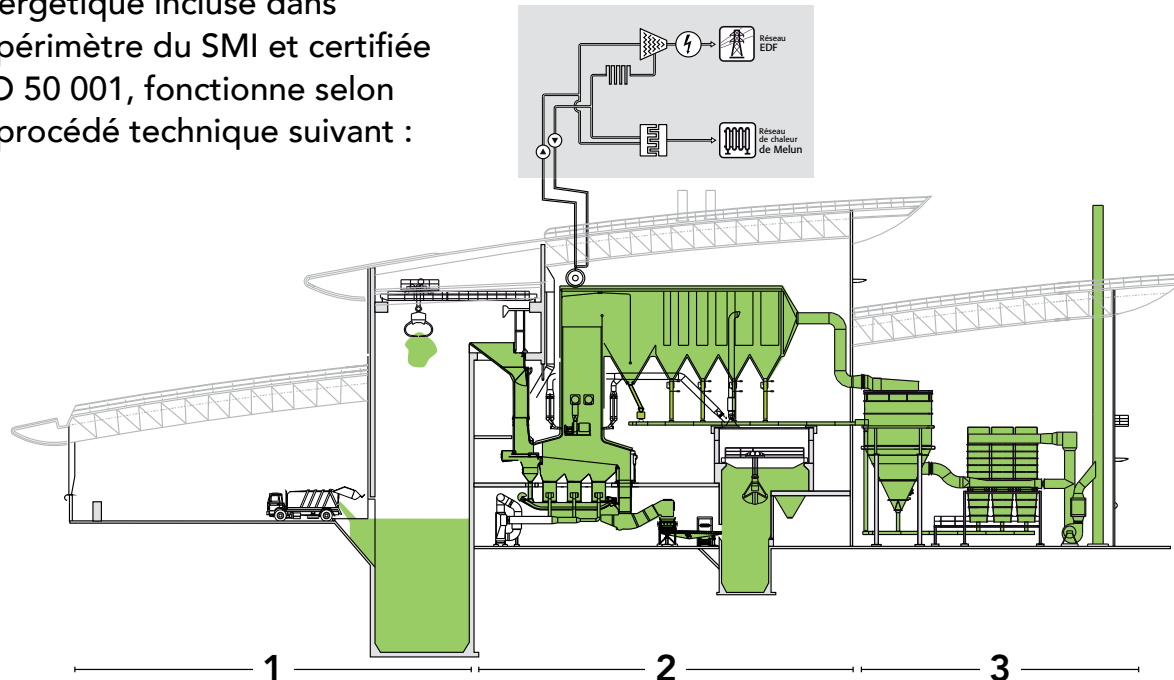
### → L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

67 521 MWH D'ÉLECTRICITÉ  
PRODUITE EN 2018

Les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique destiné à produire de l'électricité et de la chaleur. Pour ce faire, l'Unité de Valorisation Énergétique incluse dans le périmètre du SMI et certifiée ISO 50 001, fonctionne selon le procédé technique suivant :

#### 1 / RÉCEPTION DES DÉCHETS

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation, puis sont déchargés dans une fosse étanche de 5000 m<sup>3</sup>. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.



#### 2 / INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850°C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage, la chaleur produite par la combustion des déchets. La vapeur entraîne une turbine et un alternateur.

Capacité de production électrique annuelle : 80 000 MWh électriques dont 15 000 auto-consommés pour couvrir les besoins du site et 65 000 revendus à EDF (équivalent à la consommation, hors chauffage, de 20 000 habitants). L'installation d'un échangeur thermique permet l'alimentation du réseau de chaleur de Melun. Production annuelle : 18 000 MWh (équivalent à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3 000 foyers).

Depuis novembre 2010, l'UVE du SMITOM-LOMBRIC est raccordée au réseau de chaleur de Melun.

La cogénération permet d'assurer une performance énergétique supérieure à 65 % et à cette condition, le traitement des déchets est considéré, au sens de la législation Européenne, comme une opération de valorisation énergétique et non pas comme une simple élimination. La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA à 10 % au lieu de 20 %, et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

Par ailleurs, cette performance énergétique permet au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale

sur les Activités Polluantes) de l'ordre de 500 000 € pour le seul SMITOM-LOMBRIC. En 2018, l'UVE a accueilli 130 090 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 85 763 tonnes issues des collectes en porte-à-porte des habitants du SMITOM-LOMBRIC. Le poste de gestion de l'UVE représente une dépense de 3 982 669 € en 2018 (recettes de vente d'énergie déduites).

→ le four



### 3 / LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des dioxydes d'azote, dioxines et furannes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 2,5 % de résidus de traitement des fumées sont appelés REFOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères). Ils concentrent l'ensemble des polluants. Ils sont stabilisés puis stockés en centre d'enfouissement de classe 1.

### 4 / ÉCHANGE DE TONNAGES AVEC LE SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour méthaniser une part des OMR du SMITOM-LOMBRIC

Dans le cadre d'une convention d'échange entre les deux syndicats, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, le SMITOM-LOMBRIC a orienté une partie de ses ordures ménagères vers un traitement par méthanisation. Ce choix permet de répondre en partie aux contraintes réglementaires en matière de valorisation matière. La Loi de Transition Écologique pour une Croissance Verte (LTECV de 2015) fixe aux collectivités un objectif de 55 % de valorisation matière en 2020 et 65 % en 2025. La méthanisation permettant de valoriser à hauteur de 30 % des ordures ménagères entrantes sous forme de compost, ce mode de traitement est l'un des leviers choisis par le SMITOM-LOMBRIC pour atteindre cet objectif ambitieux.

En échange des tonnages transférés de Réau, qui sont envoyés en méthanisation sur l'unité de Varennes Jarcy du SIVOM, ce dernier envoie une partie de ses refus sur notre Unité de Valorisation Énergétique. Ces refus étaient jusqu'à cette date envoyés en enfouissement.

Cet échange vertueux permet au SMITOM-LOMBRIC d'améliorer son taux de valorisation matière et au SIVOM de réduire sa part de déchets enfouis et d'augmenter sa part de valorisation énergétique.

D'un point de vue économique, le coût d'une tonne méthanisée étant plus élevé que celui d'une tonne incinérée, le SMITOM-LOMBRIC prend en charge une quantité un peu plus importante de déchets du SIVOM que celle envoyée sur l'usine du SIVOM, afin de maintenir un équilibre économique dans l'échange

de tonnages entre les 2 entités, la règle fixée d'un commun accord entre les parties étant : tonnes provenant du SIVOM (Varennes-Jarcy) x coût incinération = tonnes provenant du SMITOM (Réau) x coût méthanisation.

Cet échange a été acté dans une convention, signée le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée d'un an.

Au 31/12/2018, le surcoût évalué de ce nouveau mode de traitement est de 27,41 € pour chaque tonne d'ordures ménagères envoyée à Varennes-Jarcy (unité de méthanisation) au lieu de Vaux-Le-Pénil (UVE), soit 358 017 € sur les 9 premiers mois de la convention.

Ce surcoût intègre notamment les frais fixes de gestion de l'UVE, toujours intégralement supportés, alors que les tonnages propres au SMITOM-LOMBRIC ont baissé sur cette installation.

Couplé au léger surcoût sur les tonnes méthanisées, c'est la raison pour laquelle le coût ramené à la tonne de traitement des ordures ménagères a augmenté d'environ +9,4 % en 2018.

→ le grappin



Le traitement sur l'UVE des refus du SIVOM permet néanmoins de conserver un niveau de fonctionnement optimal, avec même un léger accroissement des tonnages globaux traités sur l'UVE. Les recettes de valorisation énergétique sont donc maximisées. Ainsi, malgré l'augmentation du coût de traitement, ces recettes plus importantes limitent la hausse du coût net de traitement sur l'UVE à 40,30 € la tonne (soit environ +9,1 % par rapport à 2017).

Le bilan de cette expérimentation sera consolidé en fin de convention. En fonction des résultats économiques et du gain en matière de valorisation matière, le SMITOM-LOMBRIC envisagera d'inscrire cet échange dans la durée, voire de développer ces échanges. Il faudra probablement ajuster les modalités financières (participation sur l'usage de l'usine par exemple) car aujourd'hui il est difficile de demander un retour sur les frais fixes de gestion de l'UVE, qui sont à considérer de manière globale, pour une tranche de tonnages.

→ la fosse de déchargement vue depuis la salle de contrôle



## LE CONTRÔLE PERMANENT DU PROCESS ET DES ÉMISSIONS

Depuis l'origine, le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation en collaboration avec son exploitant et avec l'aide de bureaux d'étude spécialisés dans l'ingénierie environnementale. La veille technique et réglementaire réalisée permet d'anticiper les évolutions et de mettre en place des solutions d'avenir.

Les deux lignes de traitement de fumées sont par exemple équipées d'appareils de mesures et de prélèvements afin de veiller au respect des seuils réglementaires pour les émissions atmosphériques. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les deux préleveurs titulaires. Ce dispositif de mesures en semi-continu a été remplacé en 2014 afin d'anticiper son obsolescence et les évolutions réglementaires. Le modèle reste de type AMESA®. L'objectif est ainsi d'assurer la continuité du contrôle des dioxines – furanes.

Un suivi environnemental dans l'environnement de l'UVE est également effectué par le SMITOM-LOMBRIC via le système Coper-Diox Environnement. Des prélèvements et des analyses semestrielles sont réalisés dans un rayon de 8 km selon un protocole défini. Ils permettent de suivre l'impact des émissions de l'UVE sur son environnement (dioxines, furanes, ou d'autres polluants tels que les métaux lourds).

Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'UVE sont à la disposition des services de l'État. Les résultats des analyses réglementaires sont communiqués toutes les 4 semaines à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

(DRIEE), ainsi que les éventuels dysfonctionnements. Par ailleurs, un relevé des émissions est émis chaque fin de mois à destination des communes avoisinant le site de Vaux-le-Pénil et des associations locales de défense de l'environnement.

## → ÉCHANGEUR THERMIQUE

PUISSANCE : 5 MW

CAPACITÉ DE PRODUCTION ANNUELLE : 18 000 MWH  
(ÉQUIVALANT À LA CONSOMMATION EN CHAUFFAGE ET EN EAU CHAUDE SANITAIRE DE 3 000 HABITANTS)

ÉCONOMIE ANNUELLE SUR LA TGAP  
AVEC LA CERTIFICATION ISO 14 001  
(MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT)  
ET ISO 50 001 (LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) :

- 860 000 € HT EN 2011 ET 2012
- 974 000 € HT EN 2015
- 977 000 € HT EN 2016
- 881 352 € HT EN 2017
- 773 581 € HT EN 2018

ÉCONOMIES PERMETTANT DE NE PAS IMPACTER LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DES ADMINISTRÉS DU SMITOM-LOMBRIC.

## → BILAN ÉNERGÉTIQUE UVE 2018

CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE : 80 000 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE : 67 521 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE VENDUE : 57 452 MWH

ÉNERGIE THERMIQUE VENDUE : 17 524 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUTOCONSOMMÉE : 10 069 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE IMPORTÉE : 1 199 MWH

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : 82,05 %



→ site du SMITOM-LOMBRIC de Vaux-le-Pénil



## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

### SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

#### Coper-Diox® : suivi des rejets en dioxines et furanes aux cheminées de l'UVE

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox® que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. À l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensées et stockées dans une cartouche. Elle est actuellement analysée toutes les 4 semaines (28 jours maximum), conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un marché conclu en 2004 renouvelé en 2009 puis en 2014.

D'après les analyses effectuées à l'aide du système Coper-Diox, les émissions totales de dioxines et de furanes pour l'année 2018 sont de :

- > Ligne 1 :  
2,4 mg TEQ contre 36 mg TEQ autorisés ;
- > Ligne 2 :  
4,6 mg TEQ contre 34 mg TEQ autorisés.

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, les quantités cumulées de dioxines et de furanes émises aux cheminées de l'installation sont de :

- > Ligne 1 : 93,0 mg TEQ contre 506 mg TEQ autorisés ;
- > Ligne 2 : 103,4 mg TEQ contre 484 mg TEQ autorisés.

Ces résultats montrent que l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service en 2004, environ 1/5 des quantités de dioxines et de furanes autorisées par l'arrêté préfectoral.

**TEQ** : Toxic Equivalent Quantity : facteur d'équivalence toxique

**ng TEQ/Nm<sup>3</sup>** : nanogramme d'équivalent toxique par norme mètre cube

<sup>1</sup> **INERIS** : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

#### Coper-Diox® environnement : suivi des retombées atmosphériques

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est mesurée grâce au système Coper-Diox® Environnement. Des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE.

Les échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauges OWEN ou collecteurs de précipitations. Le périmètre d'étude a été élargi d'un km : 8 km x 8 km pour mieux encadrer les différents points de prélèvement. Trois sont placées sous les vents dominants émanant de l'UVE, trois sont sous les vents secondaires et deux servent de jauges témoins.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox®. Ils permettent ainsi d'identifier la part des dioxines et des furanes provenant de l'UVE, de la totalité recueillie dans les collecteurs de précipitation. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain. D'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.

L'ensemble des installations et des activités dans une zone donnée contribuent à l'émission de dioxines et de furanes. L'INERIS<sup>1</sup> a établi des valeurs références sur les quantités susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Dans notre cas, chaque échantillon collecté dans les jauges OWEN est assimilé à un secteur et à une valeur de référence INERIS.



→ une jauge OWEN aux abords du site



→ les cheminées

Les analyses effectuées pour l'exercice 2018 sur chacune des huit jauges OWEN, toutes sources d'émissions confondues, sont toutes inférieures aux valeurs indiquées par l'INERIS pour une zone rurale (5 à 20 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/j).

Tous les dépôts constatés aux points de prélèvements (sous le vent de l'UVE ou pas) présentent des valeurs du même ordre de grandeur (0.27 à 0.76 au semestre 1 et 0.17 à 0.27 pg I-TEQ /m<sup>2</sup>/j au semestre 2), un facteur n'est pas déterminant à de si petites valeurs. Ces éléments semblent indiquer que l'UVE n'est pas la source émettrice prépondérante. Un comparatif de la part des dioxines et furanes collectés et imputables à l'UVE est fait dans chaque rapport semestriel. Pour chaque collecteur, un ratio est fait entre la part des dioxines provenant de l'UVE, susceptibles d'être retrouvées dans la jauge, et la quantité réellement déposée.

Pour le premier semestre, entre août 2017 et mars 2018, la part en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 0,1 % et 4,0 % pour l'ensemble des collecteurs de précipitations, eux-mêmes très inférieurs aux valeurs de référence.

Pour le deuxième semestre, entre mars 2018 et août 2018, la part en équivalent toxique imputable à l'UVE reste bien en dessous des seuils réglementaires celle-ci est comprise entre 1,1 % et 80 % des dépôts constatés dans les collecteurs. Si la contribution de l'UVE apparaît importante, c'est en partie du fait que les dépôts effectifs dans le collecteur ont été particulièrement faibles.

Au point M1' qui présente la plus importante contribution, 0,27 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/j ont été mesurés dans

la jauge. Le flux imputable à l'UVE, en ce point, est donc de 0,21 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/j, très inférieur à la valeur de référence de l'INERIS pour le Rural (5 à 20).

Par ailleurs, l'analyse des signatures dynamiques "émission – transport" et leur comparaison aux signatures "environnement" indiquent l'apport en dioxines de sources autres que celles de l'UVE du SMITOM-LOMBRIC.

L'absence de corrélation directe entre émissions de dioxines par l'UVE et dépôts constatés dans les collecteurs, est ainsi doublement confirmée.

#### Plan de Prévention Environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox<sup>®</sup> et Coper-Diox<sup>®</sup> Environnement

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance<sup>1</sup> sont utilisées :

- > la biosurveillance passive :  
analyse sur les mousses (bryophytes terrestres) ;
- > la biosurveillance active :  
analyse sur les ray-grass (graminées).

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2017, et ses résultats ont été présentés à la Commission de Suivi de Sites (CSS) du 12 avril 2018. La suivante aura lieu en 2019.

<sup>1</sup> La biosurveillance consiste à utiliser la capacité de certaines espèces végétales, bio accumulatrices, à accumuler les polluants.

#### Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations de Vaux-le-Pénil, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds dans les sols permet de suivre toute contamination historique des sols et son évolution dans le temps. Le point zéro a été mesuré en 2009 et la première campagne de mesures a eu lieu en 2011. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2016 et ses résultats ont été présentés à la Commission de Suivi de Sites (CSS) du 12 mai 2016.

#### Commission de Suivi de Site 2018

Anciennement CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance), la Commission de Suivi de Site (CSS) du site de Vaux-le-Pénil s'est tenue le 12 avril 2018 dans les locaux de la Préfecture de Melun.

Les résultats d'exploitation et les résultats environnementaux des installations site de Vaux-le-Pénil (l'UVE, le centre de tri, la plateforme de tri des encombrants, et la déchèterie de Vaux-le-Pénil) pour l'année 2018 ont été présentés aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé).

---

CETTE RÉUNION EST L'OCCASION POUR LES PARTIES INTÉRESSÉES DE POSER L'ENSEMBLE DES QUESTIONS QU'ILS SOUHAITENT À L'EXPLOITANT ET AUX SERVICES DE L'ÉTAT. CERTAINS POINTS TECHNIQUES SONT ÉGALEMENT ABORDÉS ET EXPLIQUÉS À L'AUDIENCE, NOTAMMENT GRÂCE À LA PRÉSENCE D'EXPERTS.

---

## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

### → LES DÉCHÈTERIES

33 642 TONNES  
DE DÉCHETS APPORTÉES EN 2018


Afin d'optimiser le traitement des ordures ménagères et d'apporter un service plus adapté aux 67 communes de son syndicat, le SMITOM-LOMBRIC gère un ensemble de 11 déchèteries réparties sur son territoire. Chaque site est accessible à un territoire déterminé, afin de répartir au mieux les usagers et garantir un temps d'attente minimum. Ainsi, chaque déchèterie doit se situer à moins de 15 km et de 10 minutes en voiture pour chaque usager.


Le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix d'accepter sur ses déchèteries tous les déchets ménagers, quelle que soit leur nature afin de simplifier le problème de leur élimination auprès de ses usagers.





Un service téléphonique est à la disposition du public, en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 :  
Numéro vert du SMITOM-LOMBRIC :  
**0 800 814 910**


 Déchèterie de **St-Fargeau-Ponthierry**  
communes rattachées :  
Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port


 Déchèterie de **Savigny-le-Temple**  
communes rattachées :  
Nandy et Savigny-le-Temple

 Déchèterie du **Mée-sur-Seine**  
communes rattachées :  
Boissettes, Boissise-la-Bertrand,  
Le Mée-sur-Seine et Melun


 Déchèterie de **Bourron-Marlotte**  
communes rattachées :  
Bourron-Marlotte, Fontainebleau  
et Montigny-sur-Loing

 Déchèterie de **Vulaines-sur-Seine**  
communes rattachées :  
Avon, Champagne-sur-Seine, Héricy, Samoreau,  
Vernou-la-Celle-sur-Seine et Vulaines-sur-Seine

 Déchèterie d'**Écuelles**  
communes rattachées :  
Moret-sur-Loing, Écuelles, Épisy, Montarlot,  
Saint-Mammès, Thomery, Veneux-les-Sablons,  
Villecerf et Villemer

 Déchèterie de **Vaux-le-Pénil**  
communes rattachées :  
Fouju, Maincy, Livry-sur-Seine, Melun,  
Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-  
Germain-Laxis, Vaux-le-Pénil et Voisenon

 Déchèterie d'**Orgenoy**  
communes rattachées :  
Arbonne-la-Forêt, Boissise-le-Roi, Barbizon,  
Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière,  
Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Saint-Martin-en-  
Bière, Saint-Germain-sur-École, Saint-Sauveur-  
sur-École et Villiers-en-Bière

 Déchèterie de **Réau**  
communes rattachées :  
Cesson, Lieusaint, Vert-Saint-Denis et Réau

 Déchèterie de **Dammarie-lès-Lys**  
communes rattachées :  
Dammarie-lès-Lys et La Rochette

 Déchèterie du **Châtelet-en-Brie**  
communes rattachées :  
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi, Chartrettes,  
Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde,  
Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port,  
Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou,  
Samois-sur-Seine, Sivry-Courtry  
et Valence-en-Brie



En 2018, les déchèteries ont recueilli 33 641.91 tonnes de déchets qui ont été orientées suivant les cas, vers les filières de valorisation (Recyclage ; filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) ; valorisation énergétique), ou vers les filières d'élimination agréées en fonction du type de déchet concerné (inertes ; ISDND ; déchets toxiques...).

Le poste de gestion des déchèteries représente une dépense de **3 174 420,97 €** en 2018.

## → LES QUAIS DE TRANSFERT

56 000 KILOMÈTRES ÉVITÉS PAR AN

Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

→ le quai de transfert de Samoreau



### Ils ont donc un impact environnemental et économique

- > Environnemental car pour une même charge transportée, ils permettent de limiter le nombre de camions sur les routes.
- > Économique parce qu'ils permettent d'éviter que les bennes de collecte ne fassent d'importants parcours "haut le pied" pour lesquelles elles ne sont pas conçues, parcours qui coûtent très cher à la collectivité.

Le SMITOM-LOMBRIC dispose de ces équipements sur les sites d'Orgenoy, de Samoreau et de Réau. Ce dernier a été mis en service début juillet 2013.

Ces installations permettent de limiter le nombre de camions en circulation, réduisant par conséquent la pollution et les coûts de transport par rapport à ceux induits par une benne de collecte.

Les choix techniques du quai de transfert de Réau, d'une capacité de 30000 tonnes/an, permettent d'optimiser ces impacts ; en effet, grâce à leurs grands volumes de chargement, les bennes FMA

(Fonds Mouvants Alternatif) autorisent une charge de 22 à 30 tonnes utiles, contre 4 à 12 pour les caissons compactés (Orgenoy et Samoreau) suivant la nature des déchets transportés. En outre, elles peuvent être chargées par des chargeurs à godets standard et se vident automatiquement ; elles peuvent donc être utilisées de façon plus polyvalente que les caissons compactés qui nécessitent des installations dédiées pour leur chargement.

Au total et pour le seul quai de transfert de Réau, ce sont plus de 31 allers-retours hebdomadaires de poids lourds entre Réau et Vaux-le-Pénil qui sont évités, soit plus de 56 000 km par an.

En 2018, les quais de transfert ont recueilli 60 367 tonnes de déchets qui ont été orientés suivant les cas, vers le centre de tri des emballages, vers l'UVE ou le repreneur de verre.

LE POSTE DE GESTION DES QUAIS DE TRANSFERT REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 779 325 € EN 2018 ; LE POSTE TRANSPORT REPRÉSENTE QUANT À LUI 598 540 €.

→ le quai de transfert de Réau et les bennes FMA



## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

Le SMITOM-LOMBRIC s'est orienté dès l'origine vers un service de collecte sélective des déchets verts à domicile pour l'habitat pavillonnaire. Il a donc logiquement choisi de réaliser des installations de traitement dédiées aux seuls déchets verts.

### → LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition puis la stabilisation des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre, il limite l'utilisation des engrais chimiques et le brûlage des déchets verts par l'habitant. D'un point de vue technique, le process des plateformes de compostages est le suivant :

#### 1 / LE BROYAGE

Également appelée "défibrisation des végétaux", cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à composter (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

#### 2 / LA MISE EN ANDAINS

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2,50 mètres de hauteur et largeur, appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains) afin d'optimiser le processus de fermentation.

#### 3 / LE RETOURNEMENT DES ANDAINS

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobie et limitant ainsi considérablement les odeurs. L'humidification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

#### 4 / LE CRIBLAGE

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).

6 MOIS DE MATURATION  
POUR NOTRE COMPOST

→ déchargement des déchets verts  
sur la plateforme de compostage de Réau



En 2018, les plateformes de compostage ont recueilli 30 446 tonnes de déchets verts dont 23 165 tonnes issues du SMITOM-LOMBRIC (dont 16 805 tonnes collectées en porte-à-porte) et produit 21 236 tonnes de compost et autres broyats.

LE POSTE DE GESTION DES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE  
REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 1 123 926 € EN 2018.

## → LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

→ le véhicule permettant de retourner les andains de Réau



### LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE RÉAU > LE COMPOSTAGE SANS ODEUR

Depuis le 16 juillet 2013, la plateforme de compostage de Réau est en service : elle remplace définitivement la plateforme de compostage de Cesson depuis le 30 septembre 2013.

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives. Ce procédé permet également de réduire la durée de fermentation des déchets verts nécessaire à la fabrication du compost.

3 245 TONNES D'ENCOMBRANTS TRIÉS

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le site de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : mobilier, palette de bois... et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

### → EN CHIFFRES

RECYCLAGE POUR LES FERRAILLES :  
57 TONNES EN 2018  
SOIT 1.76% DES TONNAGES ENTRANTS

UVE POUR L'INCINÉRABLE :  
2 630 TONNES EN 2018  
SOIT 81.06% DES TONNAGES ENTRANTS

CSDU (CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES, ANCIENS CET II) POUR LES ULTIMES  
NON VALORISABLES 476 TONNES EN 2018  
SOIT 14.68% DES TONNAGES ENTRANTS.

LE POSTE DE GESTION DE LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 173 523 € EN 2017.

→ plateforme de tri de collecte des encombrants



## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ la Recyclerie du Lombric

### → LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

1<sup>ÈRE</sup> RECYCLERIE OUVERTE  
EN SEINE-ET-MARNE

AVEC PRÈS DE 6 834 CLIENTS EN 2018

Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie. Ce projet répond à la fois à une volonté de réduire nos déchets, de faire progresser le réemploi et de développer des emplois peu qualifiés et non délocalisables sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Cet équipement du SMITOM-LOMBRIC est géré depuis 2014 par la structure d'insertion par l'emploi La Rose des Vents. Celle-ci, outre l'équilibre économique de l'activité garantie dès la 3<sup>ème</sup> année, s'est engagée à développer un atelier pour 12 emplois-insertion sur la base d'une activité portant sur la collecte, la remise en état et la revente de textiles, mobiliers et objets d'occasion.

→ la boutique de la recyclerie



#### Les sources d'approvisionnement de la recyclerie sont multiples :

- > apports volontaires directs des habitants à la Recyclerie des objets réutilisables et en bon état;
- > apports volontaires des habitants dans les caissons réemploi des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC;
- > apports provenant de débarras réalisés par la Rose des vents.

La Recyclerie du Lombric remet en état puis revend à bas prix du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants.

Elle est exploitée par une structure d'insertion par l'emploi dont les emplois sont non délocalisables, à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.



#### Les locaux de la Recyclerie du Lombric

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de la structure, d'un atelier « objets électriques et électroniques » en vue de leur collecte et de leur recyclage, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie ou polyvalent servant au tri des objets et à leur nettoyage et d'un magasin de vente.

#### LES OBJETS RÉCUPÉRÉS

- > des vêtements non tâchés, non troués;
- > des meubles;
- > des petits et gros électroménagers **en état de marche**;
- > des produits électroniques;
- > des jeux, des jouets;
- > des bibelots, de la vaisselle;
- > des cycles;
- > des livres, des tableaux;
- > etc.

#### Une seconde recyclerie sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC depuis novembre 2014

La recyclerie « Envie d'R » a ouvert ses portes à Vernou-la-Celle-sur-Seine. Elle est gérée par l'association AIP Refon en partenariat avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, un adhérent du SMITOM-LOMBRIC.



## → BILAN 2018 DE LA RECYCLERIE DU LOMBRIC GÉRÉE PAR LA ROSE DES VENTS

## PERSONNEL :

- 25 SALARIÉS EN ENTRÉE/SORTIE PERMANENTE, DONT 9,84 ETP EN INSERTION (POUR UN CONVENTIONNEMENT DE 8,22 ETP)
- 1 ANIMATEUR (CHEF D'ÉQUIPE) ISSU DE L'INSERTION
- 1 ENCADRANT TECHNIQUE/COORDINATRICE
- 1 DIRECTEUR

## CHIFFRE D'AFFAIRES :

- 2014 : 37 532.46 €
- 2015 : 46 986.12 €
- 2016 : 43 967 €
- 2017 : 46 204.95 €
- 2018 : 50 350.15 €
- 2018 : 50 350.15 €

## NOMBRE DE DONNATEURS ET DE CLIENTS :

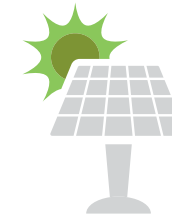
- DONS : 1 368
- COLLECTE À DOMICILE : 87
- VENTES : 6 834
- LIVRAISONS : 41

## BILAN DES ENTRÉES ET DES SORTIES

ENTRÉES	DONS DIRECTS	COLLECTE CHEZ LES PARTICULIERS	ENCOMBRANTS CYCLEVA	CAISSONS DÉCHÈTERIES
2014	28.37 TONNES + 4.516	16.18 TONNES + 12.32	0.6 TONNES + 0.446	1.66 TONNES + 0.50
2015	29.18 TONNES	22.35 TONNES	0.03 TONNES	3.5 TONNES
2016	27.62 TONNES	9.8 TONNES	0 TONNES	0.3 TONNES
2017	34.28 TONNES	9.3 TONNES	0 TONNES	4.65 TONNES
2018	24.49 TONNES	11.69 TONNES	0 TONNES	6.98 TONNES

SORTIES	VENTES MAGASIN	LIVRAISONS À DOMICILE
2014	12.75 TONNES + 2.709	2.77 TONNES
2015	20.22 TONNES	6.35 TONNES
2016	22.86 TONNES	4.08 TONNES
2017	24.51 TONNES	3.35 TONNES
2018	18.39 TONNES	6.53 TONNES

→ la boutique de la recyclerie



## BILAN PHOTOVOLTAÏQUE

La recyclerie dispose également d'une unité de production d'énergie photovoltaïque d'une puissance de 11 KWc constituée d'un linéaire de 42 modules intégrés sur les gardes corps du toit de la recyclerie, soit environ 85 ml orientés sud-est et sud-ouest. Ce projet a été voulu par les élus du SMITOM-LOMBRIC en vue de faire un retour d'expérience sur les réalités fonctionnelles et économiques d'un projet photovoltaïque afin de clarifier les idées des adhérents par rapport aux affirmations aussi bien multiples que non vérifiées qui entouraient ce type de projet en 2010. L'énergie produite n'est pas autoconsommée mais revendue à EDF.

Sur la troisième année de production (d'avril 2017 à avril 2018), ce sont 6 209 KWH qui ont été produits pour 2 342.95 euros de recettes. Il est à relever que l'installation a connu des pannes sur les onduleurs ce qui se traduira par une perte sur les recettes perçues en 2018.

Le retour de l'expérience acquise depuis la mise en service de cette installation montre que ce type de projet ne peut s'avérer rentable, même au sens large, que dans certaines conditions très précises et que pour s'aventurer à en réaliser un, il convient tout d'abord d'investir dans une étude de faisabilité sérieuse qui intègre de multiples paramètres ; ainsi, contrairement aux affirmations que l'on pouvait entendre à l'époque, la faisabilité raisonnable d'un tel projet est loin d'être acquise. ●



---

# ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

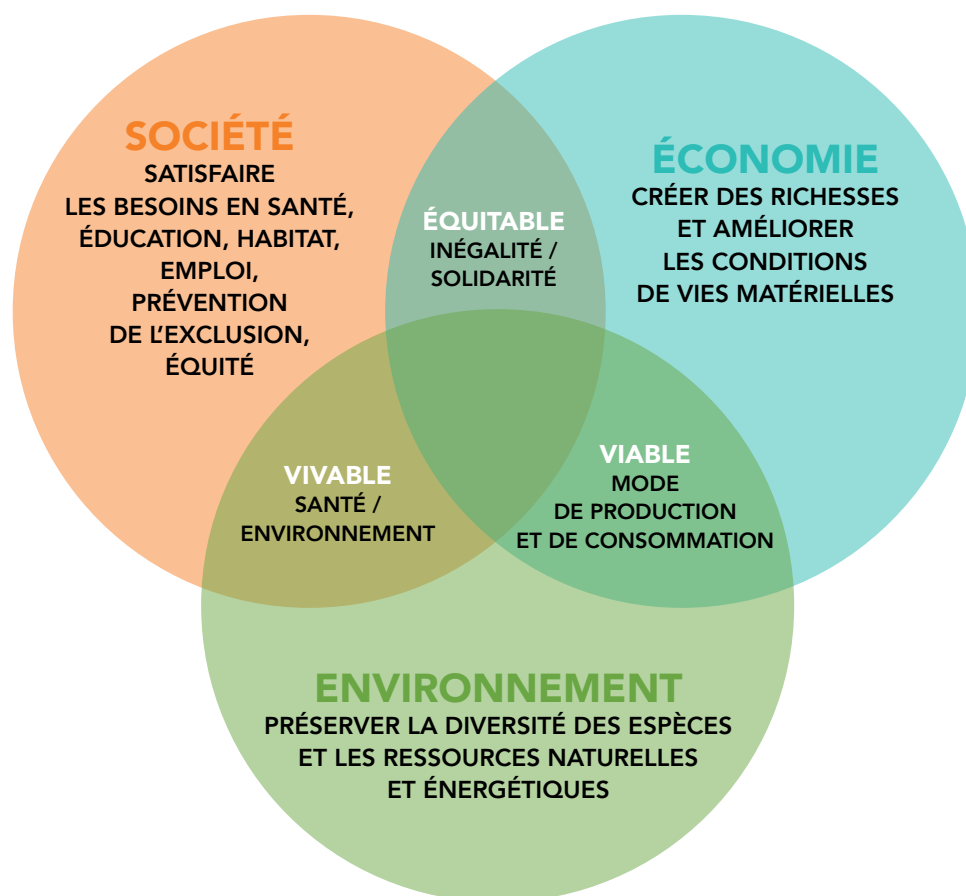
---

## L'engagement du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable : l'Agenda 21 et le Programme Local de Prévention des déchets (PLP).

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et des obligations réglementaires, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21 institutionnel en 2009 et dans un Programme Local de Prévention (PLP) entre 2011 et 2015 puis de 2016 à 2021.

L'Agenda 21 permet au SMITOM-LOMBRIC de rendre lisible et cohérent l'ensemble de ces projets en faveur du Développement Durable. Il est la "colonne vertébrale" du mode opératoire du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle découlent les actions intégrant les trois principes du Développement Durable : l'économie, le social et l'environnement.

Le Programme Local de Prévention s'inscrit dans la démarche durable du SMITOM-LOMBRIC, structurée par l'Agenda 21. Ces deux démarches permettent au SMITOM-LOMBRIC de renforcer les partenariats avec ses adhérents et de créer des synergies avec les acteurs du territoire grâce à une démarche participative. ●



→ interaction des trois sphères du développement durable

# L'AGENDA 21

Le plan d'actions de l'Agenda 21 a été adopté, puis mis en œuvre depuis 2012.

Pour accroître la visibilité et la lisibilité des actions définies, un livret a été réalisé pour présenter la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable. Ce document est consultable sur le site Internet [www.lombric.com](http://www.lombric.com).

Les actions adoptées par le SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de l'Agenda 21 se répartissaient selon six axes stratégiques :

- > **axe 1** : réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC ;
- > **axe 2** : faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire ;
- > **axe 3** : développer une stratégie durable ;
- > **axe 4** : promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC ;
- > **axe 5** : promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire ;
- > **axe 6** : promouvoir une stratégie de communication, en particulier pour développer la réduction des déchets à la source et le tri. ●



→ l'une des actions mise en place par les collectivités adhérentes présentes dans le cahier éco-exemplaire

En 2018, le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en particulier sur l'axe 1 et 3 avec l'optimisation énergétique de l'UVE, l'axe 5 avec l'étude territoriale concernant le tri des recyclables secs ménagers au niveau du GEDEM 77. Le GEDEM 77 (Gestionnaire public des Déchets Ménagers) est une association créée en mars 2006 regroupant des collectivités ayant pour compétence(s) la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers sur la Seine-et-Marne, l'axe 6 pour le développement des actions du PLP 2016-2021.

# LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)



OBJECTIF ATTEINT : -10% DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS D'ICI 2020

En 2008, le SMITOM-LOMBRIC a commencé les actions en faveur de la réduction des déchets notamment par le biais de la distribution de composteurs.

Les composteurs sont ainsi vendus à moitié prix grâce à une subvention de l'ADEME et de la Région Île-de-France

L'objectif du premier Programme Local de Prévention (PLP) du SMITOM-LOMBRIC de 2010 à 2015 a été atteint : réduction de 7 % de la quantité de déchets produits par l'habitant et par an. Soit : 352 kg/hab/an en 2010 (année de référence) et 328 kg/hab/an en 2015.

## LE PLP 2016-2022

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite inscrire les actions de prévention dans la durée et ce, malgré la fin de certaines subventions (notamment celles de l'ADEME).

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation. En effet, depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités ayant la compétence collecte ont l'obligation de mettre en œuvre des actions en lien avec la réduction des déchets et ainsi rédiger un nouveau PLP. Le nouvel objectif est de réduire de 10 % la production de tous les déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets des déchèteries) conformément à la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Le SMITOM-LOMBRIC a élaboré son programme par le biais de groupes de travail. Les orientations qui ont été retenues suivent les démarches déjà engagées précédemment par le SMITOM-LOMBRIC et en ajoutent des nouvelles :

- > les biodéchets (déchets verts et gaspillage alimentaire);
- > le comportement lors de l'acte d'achat;
- > les partenaires du territoire;
- > les déchets des déchèteries;
- > le tri.

Le SMITOM-LOMBRIC ne s'est pas engagé seul dans la démarche, ainsi ses adhérents la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) mettent également en œuvre les actions du PLP du SMITOM-LOMBRIC.

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud se sont engagés dans leur propre PLP.

Les différentes étapes du nouveau PLP :

- > 2015 : mise en œuvre des actions sur le territoire et clôture du PLP;
- > 2016 : réflexions du groupe de travail PLP et caractérisation des ordures ménagères qui ont permis de choisir et confirmer les grandes thématiques du PLP 2016-2022;
- > 2017 : élaboration et rédaction du programme, mise en œuvre des premières actions;
- > 2018 : mise en œuvre des actions du programme (concours de collecte des piles dans les écoles élémentaires, étude de faisabilité sur le broyage à domicile...).

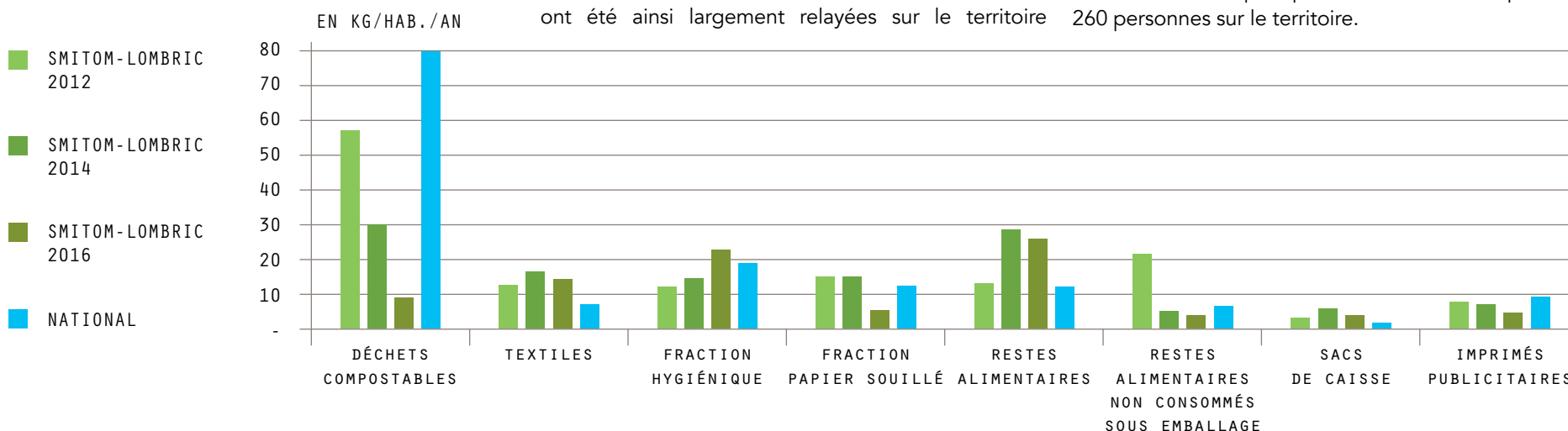
## LE PLP (SUITE)

### → LA COMMUNICATION SUR LE PLP

#### LE PLP, UN SUJET TRÈS SOUVENT ABORDÉ DANS LE JOURNAL DU LOMBRIC

Le compostage, la réduction du gaspillage alimentaire, le tri des textiles, la gestion des déchets dangereux... Les thématiques liées à la réduction des déchets ou à leur toxicité sont des sujets régulièrement abordés dans le Journal du Lombric. En effet, en moyenne, la moitié du Journal du Lombric est consacré à la réduction des déchets. Mais aussi dans la bande dessinée, puisque 24 planches de BD ont été réalisées sur ces thématiques depuis 2011.

→ *potentiel de prévention en kg/hab/an des 3 caractérisations (2012, 2014, 2016) en rapport avec la moyenne nationale*



#### UN AXE FORT : LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Tous les deux ans depuis 2012, le SMITOM-LOMBRIC met en place une caractérisation des ordures ménagères afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles. À travers les quatre dernières campagnes de caractérisations (2012, 2014, 2016 et 2018), le SMITOM-LOMBRIC a constaté que la part du gaspillage alimentaire par foyer est importante. En 2018 sur le territoire, on gaspille environ 18 kg/hab/an. Ce chiffre en inflexion depuis 2012 est passé en-dessous de la moyenne nationale (20 kg/hab/an).

Ces données confirment que le gaspillage alimentaire, et plus globalement les biodéchets, ont leur place comme étant une thématique phare du PLP.

En effet, depuis 2014, année Européenne de Réduction du Gaspillage alimentaire, le SMITOM-LOMBRIC ne ménage pas ses efforts et axe sa communication autour de cette thématique. Deux campagnes de communication, l'une en 2014 et l'autre en 2015, ont été ainsi largement relayées sur le territoire

#### → UNE IMPORTANTE PRÉSENCE DES ÉCO-AMBASSADEURS LORS DES MANIFESTATIONS

DEPUIS 2011, 226 ANIMATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LES THÉMATIQUES DE LA RÉDUCTION ET DU TRI DES DÉCHETS PAR LES ÉCO-AMBASSADEURS DU SMITOM-LOMBRIC. AU TOTAL PRÈS DE 40 410 PERSONNES ONT ÉTÉ SENSIBILISÉES PAR DES AGENTS DU SMITOM-LOMBRIC.

du SMITOM-LOMBRIC (affichage dans les rues, animations, chroniques radios, présences dans les supermarchés...).

En 2018 lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des animations dans les grandes surfaces (Auchan Cesson, Carrefour Sénart, Carrefour Villers-en-Bière, Leclerc Dammarie-les-Lys et Leclerc du Châtelet-en-Brie) et sur le marché de la ville du Mée-sur-Seine, en partenariat avec l'association E-Graine. Au total, 6 animations sur la consommation responsable et le zéro déchet ont été réalisées, ce qui a permis de sensibiliser plus de 260 personnes sur le territoire.

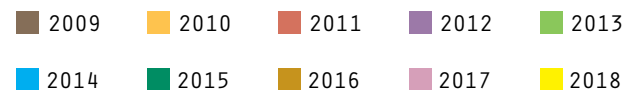
## → LE COMPOSTAGE

### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

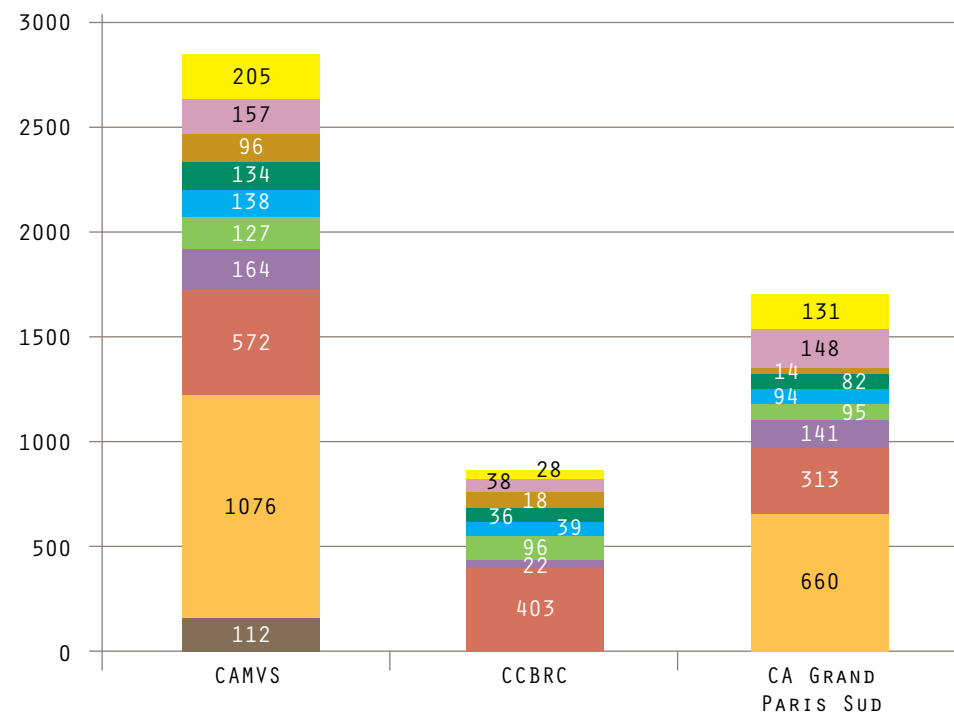
Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2008 dans la promotion du compostage individuel. Une diminution des ventes a été observée sur l'ensemble du territoire, malgré une communication constante sur cette thématique.

Ainsi, depuis le début de l'opération, 5 532 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau) dont 364 en 2018.

→ composteur installé chez un particulier



→ nombre de composteurs vendus par adhérent

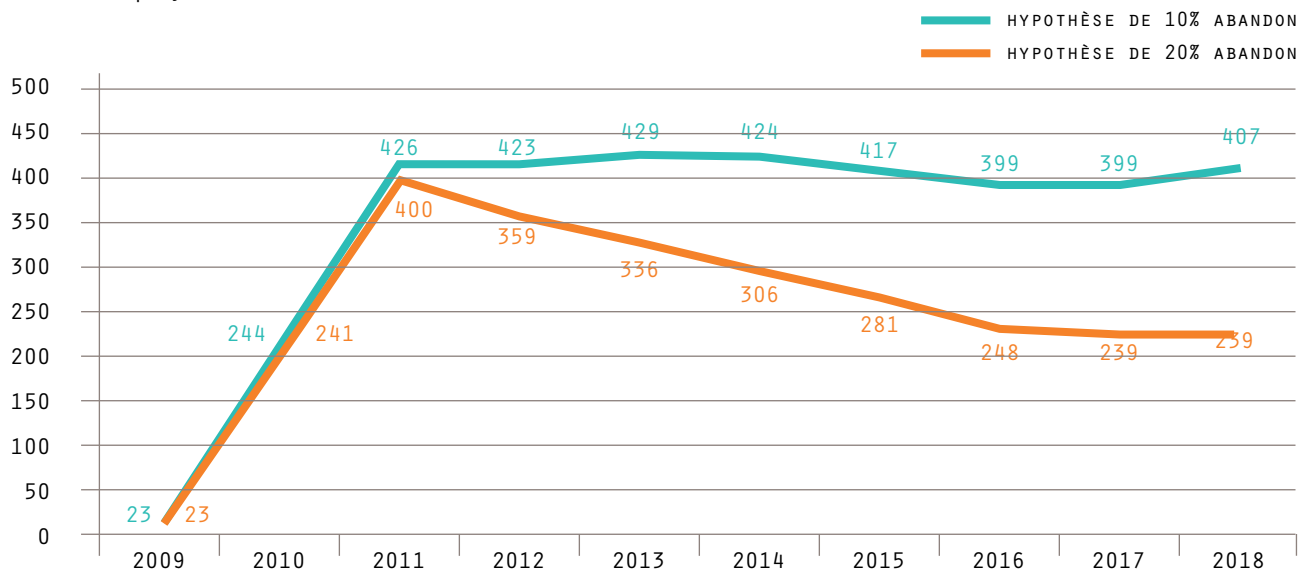


## LE PLP (SUITE)

Des suivis des composteurs distribués sont réalisés un an après la date de livraison. Ainsi, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, plus de 50 % des composteurs distribués ont fait l'objet d'un suivi à domicile par un agent du SMITOM-LOMBRIC, plus de 30 % ont fait l'objet d'un suivi téléphonique et les suivis restants se sont déroulés par courriel. Ces suivis permettent d'avoir des informations sur les tonnages détournés grâce au compostage mais aussi de connaître les habitudes des habitants.

Ainsi, il est possible de calculer les tonnages qui n'ont pas été collectés grâce au compostage. Si on estime que 10 % des habitants ont arrêté le compostage, en 2017, 407 tonnes de déchets ont été évitées grâce au compostage, soit plus de 3 500 tonnes depuis le début du projet !

ENTRE 2011 ET 2017, LE NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS A DIMINUÉ ; AINSI, COUPLÉ À L'HYPOTHÈSE DE 10-20 % D'ABANDON CHAQUE ANNÉE, LA QUANTITÉ DE TONNAGES ÉVITÉS DIMINUE ÉGALEMENT.



→ tonnages évités grâce au compostage individuel

N.B. : les données du graphique sont issues des suivis 2017 de la dotation en composteurs 2017.



## LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2012, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un accompagnement des projets de compostage en pied d'immeuble. L'objectif est de développer le compostage pour les habitants vivant en appartement. Neuf sites ont déjà été installés sur la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Le samedi 23 juin 2018, le SMITOM-LOMBRIC a installé le 10<sup>ème</sup> site de compostage sur la Résidence Saint Ambroise à Melun. 3 référents volontaires ont été nommés et vont assurer le suivi du site. Ils seront le relai des bonnes pratiques auprès des 46 foyers de la résidence.



→ compostage collectif en pied d'immeuble à Melun

## LE COMPOSTAGE

### DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Depuis juin 2009, le SMITOM-LOMBRIC a doté gracieusement 46 composteurs pour les écoles de son territoire. L'objectif est de sensibiliser les enfants à son utilisation afin qu'ils puissent reproduire les bons gestes à la maison.

En mars 2015, le SMITOM-LOMBRIC a installé son 1<sup>er</sup> site de compostage de grande capacité dans un établissement scolaire. En partenariat avec le Conseil Général de Seine-et-Marne, le site est implanté au collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine. Le suivi du site a été assuré par un maître composteur. Toute l'équipe de cuisine du collège s'est mobilisée pour la gestion du composteur, et une classe était le pilote du projet. Depuis trois ans, le SMITOM-LOMBRIC continue d'accompagner ce site expérimental afin, à terme, d'élargir ce concept à d'autres établissements scolaires. ●



→ composteur pédagogique 300 L en bois à l'école élémentaire de Valence-en-Brie

# LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ

## → QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT ÉNERGIE (SMI QSEÉ)

[ANCIENNEMENT OBTENTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION

ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001]



Qu'est-ce qu'un système de management ?

Un système de management est un ensemble d'éléments corrélés au sein d'un organisme. Ils sont utilisés pour établir des processus pour atteindre des objectifs. Ces objectifs sont préalablement définis par déclinaison de la politique de l'organisme.

Dans un même organisme, différents systèmes de management peuvent être mis en place. Il peut aborder une seule ou plusieurs disciplines, par exemple un système de management financier, de la qualité, de la sécurité ou environnemental.

### QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ ?

Un Système de Management Intégré (SMI) est un outil qui permet d'optimiser le fonctionnement d'une structure au travers plusieurs thématiques. Ici, le SMI permet de mieux considérer les thématiques Qualité Sécurité Environnement et Énergie (QSEÉ) dans la gestion globale du syndicat.

Le périmètre concerné par cette quadruple certification réunit l'ensemble des activités de maîtrise d'ouvrage, de contrôle des prestations de collecte des déchets, de contrôle de la délégation de service public pour l'exploitation concourant au traitement des déchets du Centre Ouest Seine-et-Marnais.

### SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC

Soucieux de contrôler et de limiter son impact sur l'environnement, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dès sa création dans une certification conjointe ISO 14 001 de ses installations avec son exploitant.

Depuis 2007, l'exploitant Veolia a étendu sa démarche QSE et a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18 0001 pour tous les sites du SMITOM-LOMBRIC. Leur système de management est désormais un Système de Management Intégré (SMI). En outre, l'exploitant (Généris) a obtenu la certification ISO 50 001 (management de l'énergie) le 23/11/2015 pour les sites suivants :

- > unité de Valorisation Énergétique (UVE) et Centre de tri (VPL);
- > plateforme de compostage et Quai de transfert (Réau);
- > plateforme de compostage et Quai de transfert (Samoreau).

Dans une démarche d'amélioration continue, les élus ont décidé de mettre en œuvre un Système de Management Intégré (SMI) Qualité Sécurité Environnement et Énergie (QSEÉ) répondant respectivement aux exigences des référentiels ISO 9 001 v 2015, OHSAS 18 001 v 2007, ISO 14 001 v 2015 et ISO 50 001 v 2011.

### **POLITIQUE QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC**

La politique QSEÉ est la base d'un Système de Management Intégré. Elle démontre que la direction et l'exécutif s'engagent à leur plus haut niveau à soutenir la création d'un tel outil de management. La politique QSEÉ du SMITOM-LOMBRIC a été renouvelée en juillet 2018. Elle est révisée en cas d'évolution notable et au minimum tous les trois ans.

→ collecte d'un bac Redevance spéciale (cuve bleue)

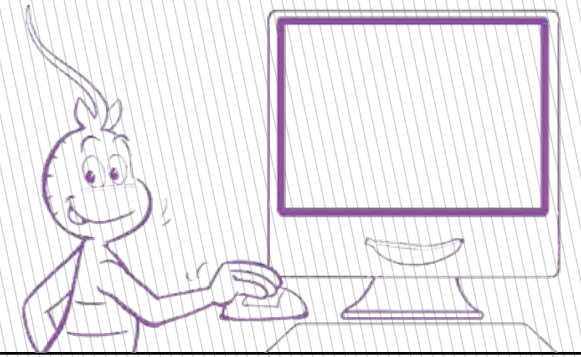


### **CERTIFICATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC**

Le SMITOM-LOMBRIC a obtenu le renouvellement des certifications ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001, et obtenue la certification ISO 50 001, de sa démarche SMI QSEÉ auprès d'un organisme indépendant. Ce choix, facultatif, atteste que la gestion QSEÉ mise en place répond aux exigences des référentiels internationaux précédemment cités.

Dans ce cadre, le SMITOM-LOMBRIC a été audité par un organisme extérieur indépendant à la structure et a obtenu les certifications pour ces quatre référentiels. Les certifications font l'objet d'un suivi régulier de la part d'un bureau de certification, dans le cas présent, l'Organisme de Certification DNV GL.

Cette étape atteste que le SMI QSEÉ créé respecte les exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001, OHSAS 18 001 et ISO 50 001. Aussi, les certifications sont attribuées par un organisme extérieur indépendant à la structure, ce qui est un gage de crédibilité de la démarche auprès des parties intéressées (adhérents, administrés, prestataires, associations, agents, partenaires). ●



---

# ACTIVITÉ DES SERVICES

---

---

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

L'administration générale est pilotée par la Directrice générale adjointe ressources.

Celle-ci gère : les ressources humaines, financières administratives, juridiques, les assemblées, marchés publics, redevance spéciale, recouvrement et les moyens généraux.

→ les bureaux du SMITOM-LOMBRIC



## → GESTION ADMINISTRATIVE

- 
- ENVOI ET SCANNAGE DE 1 343 COURRIERS ET 847 BORDEREAUX (DONT 3 526 POSTAUX ET 1 628 ENVOIS COURRIELS) ET 847 BORDEREAUX (DONT 884 POSTAUX ET 19 ENVOIS COURRIELS).
- 
- ENVOI MENSUEL DE LA LETTRE "ENVIRONNEMENT INFO" ET SEMESTRIEL POUR "ENVIRONNEMENT ET BIOSPHERE"
- 
- ENVOI TRIMESTRIEL DU JOURNAL DU LOMBRIC AUX BIBLIOTHÈQUES, ÉCOLES, ÉLUS ET PARTENAIRES DU SMITOM-LOMBRIC.
- 
- ORGANISATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU GEDEM 77.
- 
- ORGANISATION DE 6 RÉUNIONS DE BUREAU ET DE 6 COMITÉS SYNDICAUX.
- 
- ORGANISATION DE 7 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES.
- 
- GESTION DES 77 DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS SYNDICAUX, LEUR ENVOI EN PRÉFECTURE ET LEUR SCANNAGE.
- 
- GESTION DES 54 BADGES D'ACCÈS AUX BÂTIMENTS DU SMITOM-LOMBRIC.
-

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

### → GESTION DU PERSONNEL ET DES RESSOURCES HUMAINES

#### CRÉATIONS DE POSTES

- > 3 postes d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- > 1 poste d'ingénieur

#### MOUVEMENT DE PERSONNEL

##### Janvier

- > Entrée d'un agent contractuel sur une création de poste au grade d'Adjoint technique Territoriale
- > Radiation d'un agent titulaire après disponibilité pour convenances personnelles
- > Avancement de grade de 2 agents au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe

##### Février

- > Démission d'un agent stagiaire au grade d'Adjoint Technique Territorial
- > Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent
- > Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint Technique Territorial

##### Mars

- > Recrutement d'un agent contractuel sur un poste permanent vacant au grade de Technicien

##### Mai

- > Sortie d'un agent pour abandon de poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial
- > Sortie d'un agent pour rupture période d'essai au grade d'Adjoint Technique Territorial
- > Recrutement d'un agent par voie de mutation au grade d'Adjoint Administratif Territorial

#### La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences :

- Gestion et analyse de l'emploi, recherche des candidats et conseil à la collectivité sur le choix des agents à recruter ;
- Gestion à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, de l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie.

##### Juin

- > Recrutement d'un agent contractuel sur une création de poste au grade d'Adjoint Technique Territorial
- > Sortant 1 agent, fin de contrat au grade d'Adjoint Administratif Territorial
- > Titularisation d'un agent au grade d'Attaché Territorial

##### Août

- > Recrutement d'un agent contractuel en renfort RS au grade d'Adjoint Administratif Territorial
- > Sortie d'un agent, fin contrat renfort RS
- > Recrutement d'un agent contractuel en remplacement d'un agent titulaire temporairement indisponible au grade d'Adjoint Administratif Territorial
- > Nomination de deux agents par voie de promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise
- > Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Territorial

##### Septembre

- > Départ volontaire d'un agent au grade d'Adjoint Technique Territorial
- > Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif Territorial
- > Sortie d'un agent contractuel, fin de contrat au grade de Technicien

##### Octobre

- > Recrutement d'un agent contractuel en renfort de l'équipe technique
- > Recrutement d'un agent contractuel sur une création de poste au grade d'Adjoint Technique Territorial
- > Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique en remplacement d'un agent placé en disponibilité pour convenances personnelles

##### Novembre

- > Recrutement d'un agent par voie de mutation sur une création de poste au grade d'Ingénieur
- > Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent
- > Nomination d'un agent sur un emploi fonctionnel

##### Décembre

- > Recrutement d'un stagiaire apprenti ressources humaines
- > Recrutement d'un agent contractuel sur une création de poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial
- > Sortie d'un agent contractuel, rupture contrat au grade d'Adjoint Technique Territorial
- > Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique
- > Nomination stagiaire d'un agent au grade d'Adjoint Technique

##### Concours

Pas de nomination suite à la réussite à un concours

#### → ABSENTÉISME 2018

1<sup>ER</sup> TRIMESTRE : 137 JOURS

2<sup>E</sup> TRIMESTRE : 148 JOURS

3<sup>E</sup> TRIMESTRE : 98 JOURS

4<sup>E</sup> TRIMESTRE : 76 JOURS

• LE TEMPS DE TRAVAIL DE RÉFÉRENCE TOUS SERVICES CONFONDUS EST DE 59 459 HEURES.

• LE TEMPS D'ABSENCE MALADIE ET ACCIDENT DU TRAVAIL ET CONGÉ MATERNITÉ EST DE 3 213 HEURES.

SOIT UN TAUX D'ABSENTÉISME DE 5.40 %

## FORMATIONS

37 JOURS CONSACRÉS EN 2018, À LA FORMATION  
ET 29 AGENTS CONCERNÉS

- > Formations Gestion du temps et des priorités  
**3 agents concernés**
- > Formations Budget Berger Levrault – gestion financières  
**2 agents concernés**
- > Formation Système de Management de l'énergie ISO 50 001  
**3 agents concernés**
- > Formation : Mener une opération pour relancer le tri en habitat urbain avec la communication engageante  
**12 agents concernés**
- > Formation Autocad  
**1 agent concerné**
- > Formation coût de gestion des déchets  
**1 agent concerné**
- > Formation Berger Levrault – N4DS  
**1 agent concerné**
- > Formation communication publique et territoriale  
**1 agent concerné**
- > Formation prélèvement à la source  
**1 agent concerné**
- > Formation règlement général sur la protection des données  
**1 agent concerné**
- > Formation fonctionnement bornes enterrées  
**2 agents concernés**
- > Formation Intégration  
**2 agents concernés**
- > Sensibilisation interne Règlement intérieur  
**13 agents concernés**
- > Sensibilisation interne Kélio  
**10 agents concernés**
- > Sensibilisation interne Administration générale  
**9 agents concernés**

- > Web conférence « Agir contre le gaspillage alimentaire »  
**1 agent concerné**
- > Web conférence « Broyage des déchets végétaux »  
**1 agent concerné**
- > Web conférence « Retour sur projet 1000 écoles et collègues »  
**1 agent concerné**
- > Web conférence « RGDP »  
**1 agent concerné**
- > Web conférence « le contrat global performantiel de collecte et de nettoyage »  
**1 agent concerné**
- > Web conférence « révision des BREF déchets quels changements pour les gestionnaires d'installations »  
**1 agent concerné**
- > Actualité CNAS  
**1 agent concerné**

**Les formations statutaires obligatoires** incluses dans le récapitulatif ci-dessus concernent 2 agents.

## → FINANCES

### LE SERVICE

- > Collabore à la préparation et à l'exécution du budget et aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, au suivi de la fiscalité et des ressources,
- > Réalise des analyses et alimente les tableaux de bord financiers,
- > Participe à la procédure budgétaire et optimise la gestion de la trésorerie,
- > Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes, ainsi que la relation avec les fournisseurs et les services utilisateurs.

### 1. TVA

Concernant la déclaration mensuelle de la TVA sur Internet, paiement pour l'année **511 413,00 €** et demande de remboursement pour l'année **951 583,00 €**.

### 2. GENERIS

-> **16 623 307,28 € HT** ont été mandatés au profit de GENERIS (prestations de services)

-> **1 698 927,95 € HT** ont été mandatés au profit de GENERIS CET, TGAP

CET 2018 concerne le traitement des déchets en classe 2 et 3 : **836 204 ,13 € HT**

T.G.A.P. 2018 : **729 857,90 € HT**

Taxe locale d'incinération 2017 : **132 865,95 € HT**

Soit un total de **1 698 927,95 € HT**

-> Montant titré en 2018 (hors recette électrique et avec les pénalités) : **2 266 300,52 € HT** (inclus les reprises de GENERIS 2018 : 619 431, 76 € et les titres GENERIS 2018 : 1 646 868,76€ HT)

-> **3 385 893,66 € HT** ont été titrés à GENERIS concernant la recette électrique

-> **420 064,13 € HT** ont été titrés à GENERIS concernant la recette thermique



Mise à jour de l'organigramme du SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

État des postes ouverts au SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

---

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

---

### CONCERNANT LES MARCHÉS DE COLLECTE

#### 3. AUBINE

- > **2 502 411,02 € HT** ont été mandatés au profit d'AUBINE (CAMVS + Fouju)
- > **57 826,69 € HT** ont été mandatés au profit d'AUBINE (PAV JM)
- > **3 024,80€ HT** ont été mandatés au profit d'AUBINE (Le Mée Village)
- > **1 050 € HT** ont été mandatés au profit d'AUBINE (collecte caisse palettes)
  
- > **1 027,50 € HT** ont été titrés à AUBINE (pénalités)
- > **39,01 € HT** ont été titrés à AUBINE (recette caisse palettes : papiers de bureaux)
  
- > **72 500,07 € HT** refacturation de l'entretien des bornes AUBINE :
  - › Maintenance : 13 928,07 €
  - › Lavage : 58 572,00 €

#### 4. KUTLER

- > **2 245 660,40 € HT** ont été mandatés au profit de KUTLER (CAMVS)

#### 5. OURRY

- > **679 337,73 € HT** ont été mandatés au profit de OURRY (CC Brie des Rivières et des Châteaux + Maincy)

#### 6. MINERIS

- > **149 098,85 € HT** ont été mandatés au profit de MINERIS (PAV VERRE)

#### 7. CYCLEVA

- > **4 367,22 € HT** ont été mandatés au profit de CYCLEVA (CAMVS + Fouju) – encombrants valorisables

#### 8. PLASTIC OMNIUM

- Concernant le marché de fourniture et d'entretien des bacs : **185 019,15 € HT** ont été mandatés au profit de PLASTIC OMNIUM

#### 9. ASTECH

- Concernant le marché de bornes enterrées **506 997,91 € HT** ont été mandatés au profit d'ASTECH

#### 10. TEMACO

- Concernant le marché de bornes semi-enterrées **0 € HT** ont été mandatés au profit de TEMACO

#### 11. REPRISE MATÉRIAUX

Concernant les recettes de ventes de matériaux (plastique, journaux-magazines, verre, cartons, acier et aluminium) : **1 096 741,62 € HT** ont été titrés :

- > JM : 233 132,90 €
- > Verre : 110 063,18 €
- > Plastique : 251 611,49 €
- > Acier E61 CS : 54 048,26 €
- > Acier E46 Mâchefers : 47 341,48 €
- > Alu Mâchefers : 111 741,93 €
- > PCNC PCC EMR ELA : 281 656,54 €
- > Alu CS : 7 145,84 €

---

2 691 MANDATS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

---

79 MANDATS ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

---

1 416 TITRES (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

---

53 TITRES ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

---

210 BONS DE COMMANDE

---



## → AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS

Le service juridique est rattaché à la direction générale des services.

### LES MISSIONS DU PÔLE « AFFAIRES JURIDIQUES » :

- > assistance juridique pour les services et les composantes du SMITOM-LOMBRIC
- > établissement des notes de synthèse sur des thèmes juridiques à la demande de la direction
- > prévention et suivi des contentieux
- > établissement de recherches thématiques dans le domaine du droit
- > mise en place et suivi de la section disciplinaire
- > rédaction des actes présentés devant les tribunaux / comité / commissions
- > représentation du Président aux audiences devant certains tribunaux (affaires < 20K€)
- > gestion des assurances
- > expertise des conventions signées par le syndicat
- > appui au service de la valorisation de la recherche en matière de propriété intellectuelle
- > coordination de l'activité du Comité syndical : examine et contrôle les documents préparatoires soumis, transmet les actes à portée réglementaire,
- > coordination des autres instances de délibération statutaires
- > rédaction des comptes rendus des instances centrales et garant de la régularité de leur tenue et de leurs actes
- > conseil des instances et composantes sur les actions à mener afin d'aboutir à une décision
- > rôle d'expertise et d'appui administratif à la réforme
- > gestion des marchés publics et contrats du syndicat
- > assure la veille et la stratégie juridique

TYPE DE SUIVI	NOMBRE
LITIGE	2
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES DÉLIBÉRATIONS	77
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES ARRÊTÉS	198
GESTION ET SUIVI DES DÉPÔTS DE PLAINTES	18
SUIVI DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES	3
RÉDACTION DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL	1
CONSULTATIONS	98

---

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

---

### Marchés publics

La mission du service des marchés est de gérer l'achat public et de veiller à la bonne application de la réglementation. Un marché public est un contrat de droit public conclu, à titre onéreux, entre une personne publique et une personne de droit public ou de droit privé. Il a pour but de répondre aux besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et de services, il est régi par le code des marchés publics.

Dans ce contexte, le service marchés publics met en œuvre des procédures dans des domaines divers pour des besoins récurrents transversaux, mais aussi de projet.

Sur le plan technique, l'activité du service évolue grâce à la modernisation des moyens initiée par la dématérialisation des procédures qui autorise la réduction des délais de consultation et améliore la visibilité et l'accessibilité de nos appels d'offres consultables et téléchargeables sur la plateforme dédiée [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

→ les bureaux du SMITOM-LOMBRIC



---

5 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN 2018

---

5 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2018

---

98 CONSULTATIONS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2018

---

→ les procédures en vigueur au sein du service marchés publics 2018

TYPE DE MARCHÉS	CONSULTATION	PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
FOURNITURES	0€ HT à 25 000€ HT	25 000€ HT à 221 000€ HT	> à 221 000€ HT
SERVICES	0€ HT à 25 000€ HT	15 000€ HT à 221 000€ HT	> à 221 000€ HT
TRAVAUX	0€ HT à 25 000€ HT	15 000€ HT à 5 548 000€ HT	> 5 548 000€ HT



Dans le cadre de la démarche environnementale des achats de fournitures de bureau effectués par le SMITOM-LOMBRIC, les nouvelles références produits sont étudiées par rapport aux anciennes références.

Cela permet de faire évoluer le référentiel de base vers de nouveaux articles similaires incluant davantage de valeurs environnementales, telles que :

- > norme
- > label
- > réduction du packaging
- > achat en lot
- > bilan carbone
- > part de matériau recyclé
- > recyclabilité

ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL ENVIRONNEMENTAL DES FOURNITURES DE BUREAU			
	2017	2018	PART DE RÉFÉRENCES ÉCO-RESPONSABLES (LABELLISÉES)
NOMBRE DE FOURNITURES ÉCO-RESPONSABLES	73	96	25,80 %
NOMBRE DE RÉFÉRENCES TOTALES	283	308	31,17 %

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

### → REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est un mode de tarification appliquée aux usagers du service public de collecte qui ne sont pas des ménages, calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

On entend par "usagers qui ne sont pas des ménages", toutes les administrations, les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, les professions libérales, les terrains de camping et centres de vacances, utilisant le service public d'élimination des déchets, qui présentent plus de 770 litres de déchets par semaine (ordures ménagères et emballages).

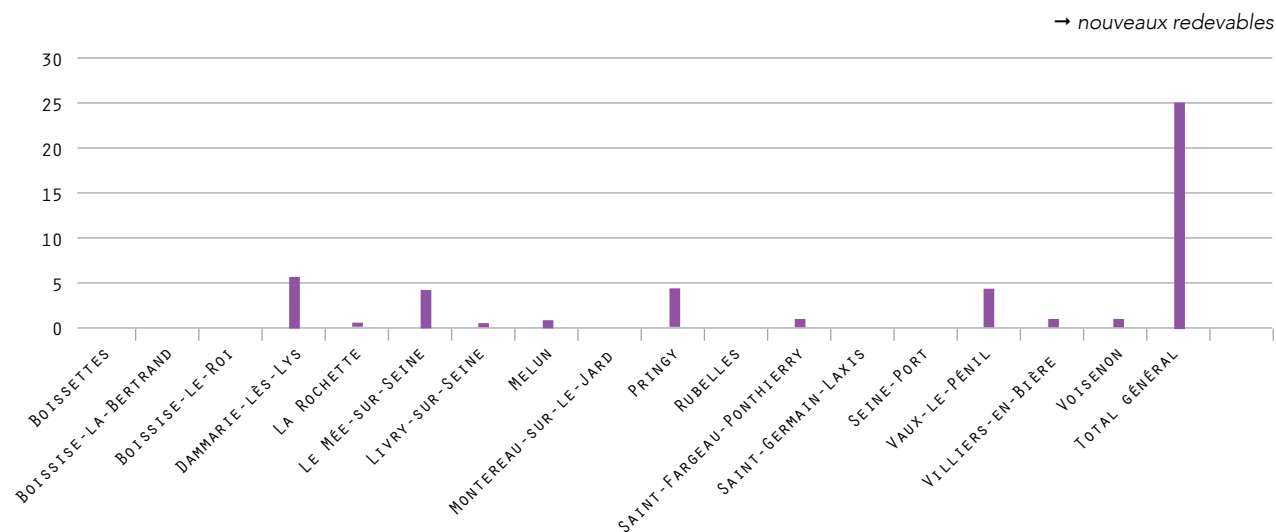
Les objectifs de la redevance spéciale sont :

- > proposer aux usagers non-ménagers un service de collecte de déchets,
- > assurer l'équité du service en basant la redevance sur le volume de déchets déclaré et en ne faisant pas supporter aux ménages le coût du service rendu aux professionnels,
- > sensibiliser les usagers non-ménagers à l'optimisation de la gestion de leurs déchets, en les incitant à recycler et limiter leur production de déchets.

Chaque usager qui conclue un contrat de redevance spéciale avec le SMITOM-LOMBRIC se voit exonéré de la Taxe des Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM).

Le SMITOM-LOMBRIC a récupéré la compétence de « Redevance Spéciale » en janvier 2017, auparavant gérée par la CAMVS.

LE SMITOM-LOMBRIC VOTE UN TARIF ANNUEL, QUI EST RÉÉVALUÉ ET VOTÉ ANNUELLEMENT.



NOUVEAUX REDEVABLES	
COMMUNES	REDEVABLES
BOISSETTES	-
BOISSISE-LA-BERTRAND	-
BOISSISE-LE-ROI	-
DAMMARIÉ-LÈS-LYS	6
LA ROCHETTE	1
LE MÉE-SUR-SEINE	4
LIVRY-SUR-SEINE	1
MELUN	2
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	-
PRINGY	4
RUBELLES	-
SAINT-FARÉAU-PONTHIÉRY	1
SAINT-GERMAIN-LAXIS	-
SEINE-PORT	-
VAUX-LE-PÉNIL	4
VILLIERS-EN-BIÈRE	1
VOISENON	1
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>25</b>

TOTAL EXERCICE 2018
1 845 408,63 €
512 TITRES

- NOMBRE DE RÉSILIATIONS : 5
- MOYENS HUMAINS :  
UNE GESTIONNAIRE REDEVANCE SPÉCIALE  
+ UN SUPPORT TECHNIQUE ADMINISTRATIF  
+ UNE COORDINATRICE TECHNIQUE  
+ DEUX ADJOINTS TECHNIQUE REDEVANCE SPÉCIALE

→ le SMITOM-LOMBRIC a récupéré la compétence de « Redevance Spéciale »



→ dépliant « Redevance Spéciale »



### Mode opératoire

La Redevance Spéciale est actuellement en cours de déploiement sur les nouveaux territoires. En effet, elle n'était pas appliquée sur les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes Seine École. Ce déploiement engage des moyens humains et matériels dédiés, d'où la formation d'une cellule indépendante spécifique en octobre 2018.

Chaque entreprise potentiellement redevable est enquêtée, afin de déterminer si elle est assujettie – ou non – à la Redevance Spéciale. Ainsi, 233 enquêtes ont été menées en 2018. ●

## SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sont pilotés par la Directrice générale des services techniques. Ils sont composés de 3 pôles : un service de traitement des déchets, un service de collecte des déchets, déchèteries et redevance spéciale et une équipe d'éco-ambassadeurs.



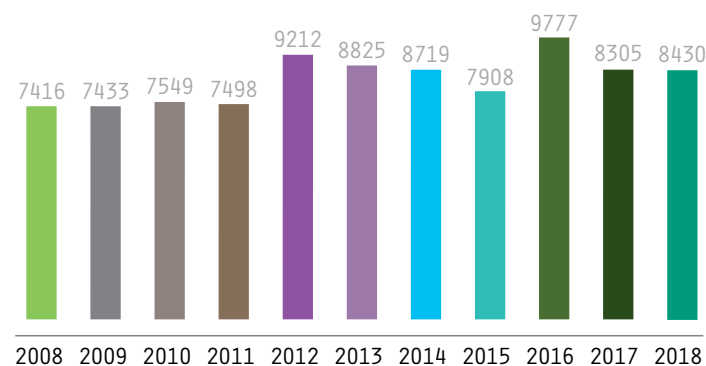
### → NUMÉRO VERT

Le SMITOM-LOMBRIC met à disposition des usagers un numéro vert : le **0 800 814 910** (appel gratuit depuis un poste fixe). Son objectif est de répondre aux questions pratiques du quotidien des habitants du territoire (besoins en bacs, jours et modes de collecte des différents types de déchets...), donner des conseils sur les gestes de tri et de réduction des déchets, ou tout autre demande concernant la gestion des déchets.

 **N° Vert 0 800 814 910**

Ce numéro est à disposition de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.

→ nombre d'appels n° vert par année



	TOTAUX	
TRAITEMENT	RENSEIGNEMENTS DÉCHÈTERIE	1 651
	INFO SUR LE TRI + OMR + ENCOMBRANTS + DV	386
	DIVERS	184
	<b>TOTAL TRAITEMENT</b>	<b>2 221</b>
COLLECTE	DOTATION ÉCHANGE DE BAC	1 563
	MAINTENANCE (RÉPARATION BAC...)	255
	RENSEIGNEMENTS JOURS DE COLLECTE OM+EMB+ENC+DV	572
	QUESTION CONCERNANT UN AUTRE SYNDICAT (REDIRIGE VERS LE SYNDICAT DE LEUR COMMUNE)	759
	PROBLÈME COLLECTE (OUBLI, REFUS...)	1 291
	COLLECTE DV (DATE DE REPRISE ET FIN, PROBLÈME COLLECTE...)	688
	COLLECTE JOURS FÉRIÉS	80
	COMPOST(EURS)	88
	RECYCLERIE	102
	REDEVANCE SPÉCIALE	48
	DIVERS	666
	ALLO ENCOMBRANTS	97
	<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>6 209</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>8 430</b>

## → NUMÉRO ALLO ENCOMBRANTS

Le SMITOM-LOMBRIC met à disposition des usagers de la CAMVS un numéro spécifique pour le service Allo Encombrants : le **0800 501 088** (appel gratuit depuis un poste fixe). Son objectif premier est la prise de rendez-vous, mais également de répondre aux questions pratiques relatives à ce nouveau service (contrats, conventions, modalités de collecte...).



Le numéro Allo Encombrants connaît une activité comparable à celle du numéro vert. Ainsi, en 2018, 6 797 appels ont été réceptionnés.

Ces appels peuvent être regroupés dans trois principales catégories :

- > prise de rendez-vous (39,3 %)
- > demandes d'envoi de contrat (15,5 %)
- > demandes diverses (45,3 % : questions pratiques, modalités de collecte...)

## → COLLECTE

-> Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : 131 058 habitants ;  
-> Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux : 14 000 habitants.



Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de 145 123 habitants en 2018

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine**

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (MAJORITAIRE)	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 À 6 COLLECTES PAR SEMAINE	BAC (NOIR)	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE OU UNE SEMAINE SUR DEUX	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	95%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR MOIS OU À LA DEMANDE	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE OU UNE SEMAINE SUR DEUX	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE MARRON)	60%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

Assimilés : déchets des commerces, des administrations et des entreprises s'apparentant aux déchets des habitants et qui peuvent donc être collectés avec les déchets ménagers.



→ Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : 131 058 habitants

ADHÉRENTS	POPULATION 2018 (INSEE 2014 AVEC DOUBLES COMPTES)	FLUX	TONNAGE 2018	PRODUCTION/HAB/ AN (POP. DOUBLE COMPTES)	Coût DE COLLECTES 2018	Coût € HT/T	Coût EN €HT/HAB/AN (POP. DOUBLES COMPTES)
CAMVS	131 058 HAB.	OM	37 468	285,89	3 086 735,41	82,38	23,55
		EMB	2 977	22,72	1 062 321,09	356,84	8,11
		ENC	1 038	7,92	293 772,04	282,96	2,24
		DV	7 155	54,59	755 121,70	105,54	5,76
		-	48 638	371,12	5 197 950,24	106,87	39,66

Le taux d'habitat collectif est de 66 % (Source : FILOCOM 2011).  
Les circuits de collecte sont des circuits communaux pour la plupart.

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)



### LE SERVICE « ALLO ENCOMBRANTS »

Le service Allo Encombrants est un système de collecte sur rendez-vous des encombrants, destiné aux usagers appartenant à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. La particularité de cette collecte est que les encombrants sont collectés sur domaine privé, suite à une contractualisation et une prise de rendez-vous par téléphone au numéro vert dédié « Allo Encombrants » (appels gratuits depuis un poste fixe).

L'objectif est de répondre aux problèmes de salubrité en empêchant les dépôts de déchets encombrant les trottoirs et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants. Il permet également une plus grande souplesse pour l'utilisateur, chaque collecte étant honorée sous un délai de quinze jours maximum.

Le déploiement de ce service a été progressif. Testé depuis octobre 2015, il a été progressivement étendu à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Melun de Val de Seine. Le dernier déploiement est intervenu le 1<sup>er</sup> juin 2018 et concernait les communes de Melun, Rubelles et Voisenon.

	COÛTS RÉELS 2018
COÛTS COLLECTE	239 760 € HT

### COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ALLO ENCOMBRANTS ?

1. L'utilisateur renvoie complété et signé un exemplaire du contrat d'utilisation du service au SMITOM-LOMBRIC par courrier ou par courriel.
2. L'utilisateur appelle le numéro Allo Encombrants pour prendre rendez-vous (0 800 501 088).

Au 31 décembre 2018, le SMITOM-LOMBRIC compte 5 163 contrats d'utilisation pour les particuliers et 648 conventions avec des collectifs. Ces contrats et conventions permettent de définir les rôles et obligations de chaque partie pour garantir le bon déroulement des opérations de collecte, et garantir l'accès sur le domaine privé en toute sécurité.

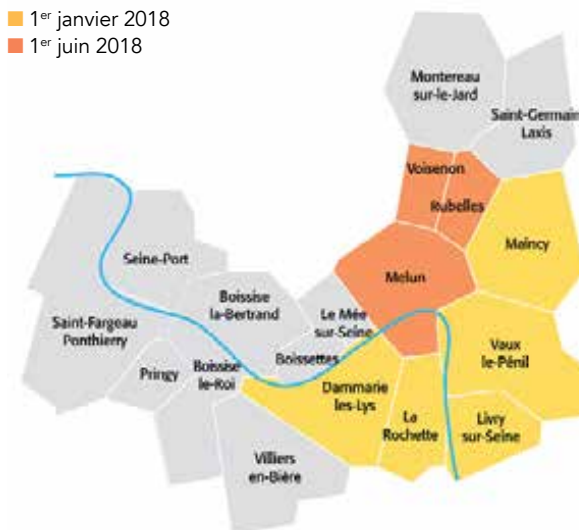
En 2018, 3 282 rendez-vous ont été honorés par le service Allo Encombrants. En tout, 177 jours de collecte ont été réalisés.

→ Dates de déploiement Allo Encombrants 2018

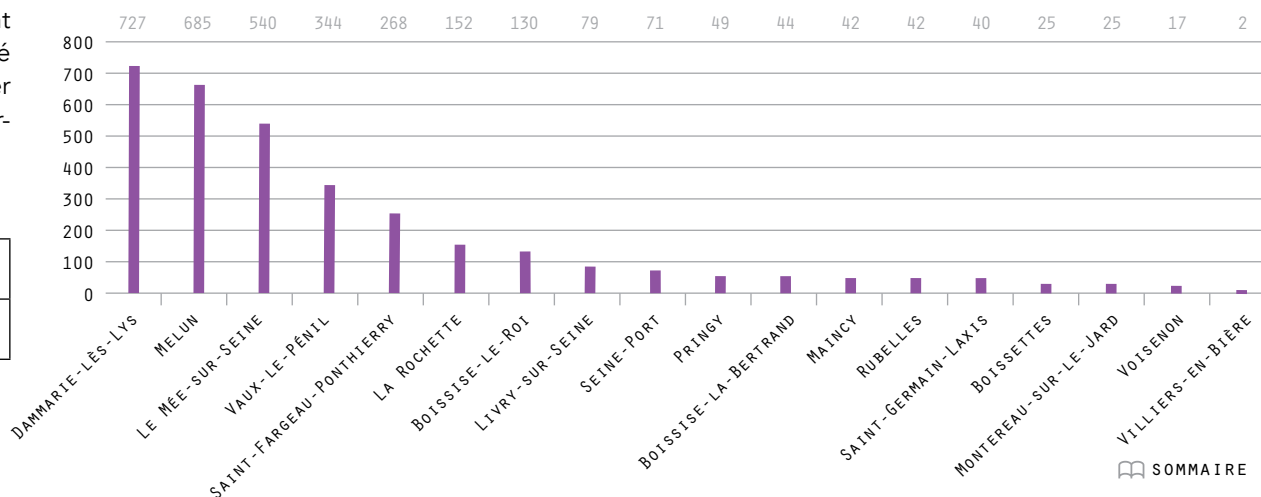
■ 2017

■ 1<sup>er</sup> janvier 2018

■ 1<sup>er</sup> juin 2018



→ nombre de rendez-vous 2018





→ les documents de communication Allo Encombrants



→ bacs de collecte stockés avant livraison

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 COLLECTES PAR SEMAINE	PAS DE CONTENANTS, SAUF POUR 5 COMMUNES	100 %
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	100 %
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	3 COLLECTES PAR AN	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100 %

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

ADHÉRENTS	POPULATION (INSEE 2018 AVEC DOUBLES COMPTES)	FLUX	TONNAGE 2018	PRODUCTION KG/HAB./AN	COÛT DE COLLECTES 2018	COÛT € HT/T	COÛT € HT/HAB./AN
CCBRC	13 082	OM	3 374	257,91	440 674,55	130,61	33,69
		EMB	326	24,92	145 996,44	447,84	11,16
		ENC	195	14,91	21 936,75	112,50	1,68
		DV	1 161	88,75	70 459,70	60,69	5,39
		-	5 056	386,49	679 067,44	134,31	51,91

### SÉCURISATION DES COLLECTES

La R437 est une recommandation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) qui recense l'ensemble des mesures à prendre pour améliorer notamment la sécurité des agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Ce texte indique les mesures de prévention des risques à prendre, en complément de la réglementation existante, à la fois par le donneur d'ordres et par le prestataire de la collecte.

Cette recommandation a été renforcée en mars 2016 par le décret 2016-288 qui précise les modalités de la collecte en porte-à-porte : elle est réalisée à partir d'un emplacement situé au plus proche des limites séparatives de propriété dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service.

L'ensemble des collectes du SMITOM-LOMBRIC sont concernés par cette recommandation : collecte en porte-à-porte, mais également en point d'apport volontaire, en bornes enterrées ou sur rendez-vous.

Dans ce cadre, le SMITOM-LOMBRIC s'est inscrit dans une démarche de « diagnostic continu » :

- > un diagnostic initial a été mené sur l'ensemble du territoire à compétence collecte, recensant l'ensemble des points à risque;
- > un recueil par commune a été établi. L'objectif est de réduire, au fur et à mesure, le nombre de « points noirs » rencontrés en fonction de leur dangerosité ;
- > à chaque nouvelle construction, les thématiques relatives à la R437 sont intégrées, afin d'éviter la création de nouveaux problèmes de sécurité.

Le collecteur, ainsi que la commune concernée, sont associés à chaque démarche de suppression d'un point noir.

### SENSIBILISATION AU GESTE DE TRI


Le tri permet la limitation de la consommation de matières premières et d'énergie. Ce geste demande l'implication des habitants, car un mauvais tri engendre des coûts supplémentaires de traitement pour la collectivité (environ cinq fois supérieurs).

Afin de limiter ce phénomène, les agents du SMITOM-LOMBRIC s'efforcent de sensibiliser les usagers au tri : interventions dans les écoles, visites du centre de tri, déplacements chez les habitants, mise en place d'affiches dans les locaux poubelles des immeubles, interventions dans les maisons de quartier et les appartements témoins, distribution de mémos consignes de tri...

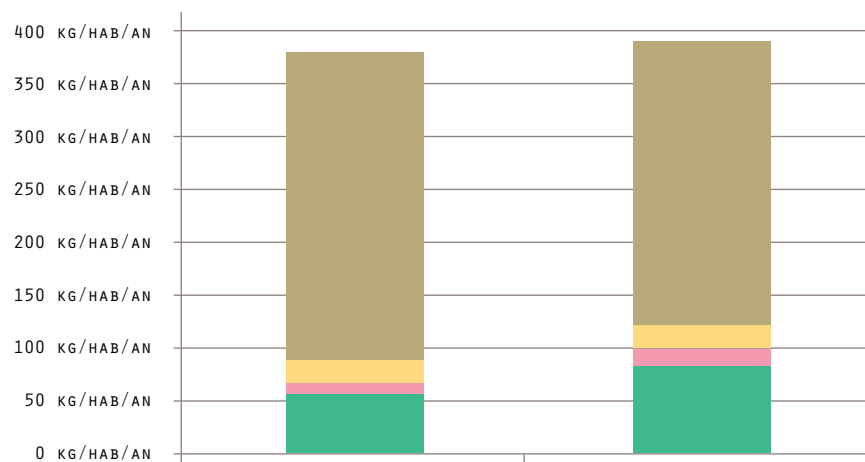
### CONSTATS TERRAIN

Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à réaliser des suivis et des constats de terrain : identification de locaux poubelles, dépôts de vrac, inventaires de bacs, présence de véhicules gênant la collecte, mise en place de points de regroupement en cas de travaux, etc.

## TONNAGES DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2018

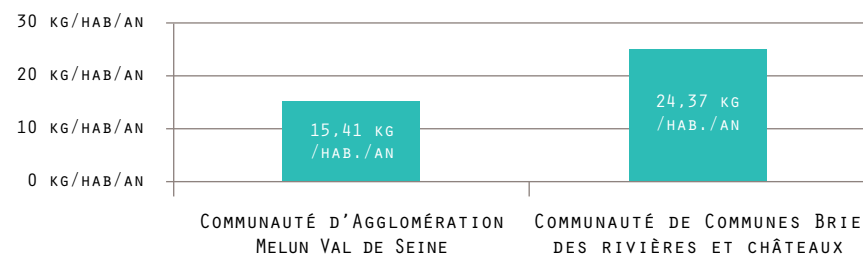
Les tonnages collectés en 2018 sont présentés dans le détail en annexe technique  au présent rapport.

→ production par habitant et par an

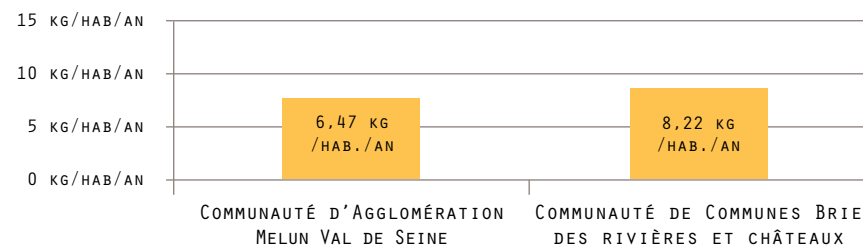


	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX
ORDURES MÉNAGÈRES	286 KG/HAB./AN	257 KG/HAB./AN
EMBALLAGES	23 KG/HAB./AN	25 KG/HAB./AN
ÉNCOMBRANTS	8 KG/HAB./AN	15 KG/HAB./AN
DÉCHETS VERTS	55 KG/HAB./AN	89 KG/HAB./AN

→ production de verre par habitant et par an

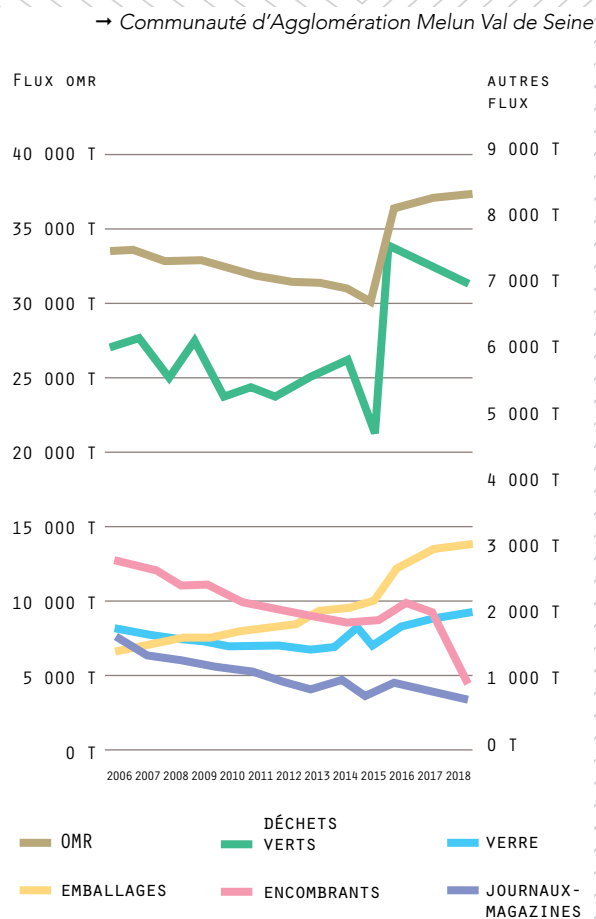


→ production de journaux-magazines par habitant et par an

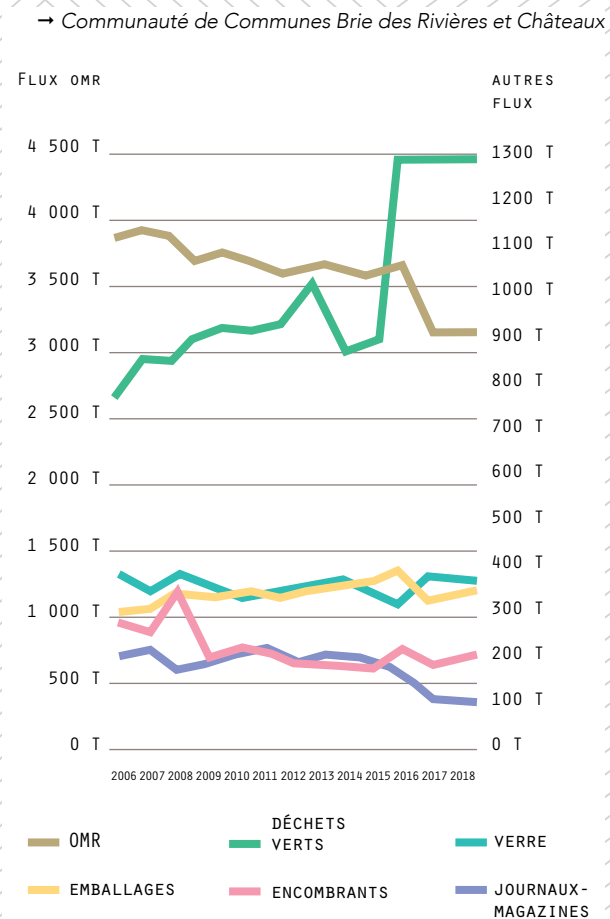


## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

### COMPARAISON PLURIANNUELLE DES TONNAGES



Le tonnage d'emballages collecté continue à augmenter entre 2017 et 2018 (+ 2,11 %). Ce même mouvement est constaté pour les Ordures Ménagères (+ 1 %) et pour le verre (+ 2 %). A contrario, on constate un repli des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte ou dans le cadre du service "Allo Encombrants", en baisse de 44 %, tout comme pour les déchets verts (- 4 %) et les Journaux-Magazines (- 5 %).



Nous constatons une stagnation des tonnages de déchets collectés sur le territoire de la CCBRC, notamment au niveau des Ordures Ménagères et des Déchets verts (+ 0 %). La plus forte progression concerne les emballages ménagers (+ 4 %), ainsi que pour les encombrants (+ 4 %). A contrario, le verre et les journaux magazines connaissent tous les deux une baisse de 2 % des tonnages collectés.

## LES BORNES TEXTILES

Le SMITOM-LOMBRIC dispose sur son territoire d'un réseau de bornes textiles qui sont gérées par des associations et entreprises privées. Deux opérateurs sont largement implantés sur le secteur : Éco-Textile et Le Relais. Un troisième acteur est présent sur les déchèteries, il s'agit de La Rose des Vents.

Les bornes et opérateurs sont répartis comme suit :

→ nombre de bornes et tonnages collectés en 2018 par territoire

	ÉCO-TEXTILE		LA ROSE DES VENTS		LE RELAIS 10		TOTAL	
	NOMBRE DE BORNES	TONNAGES	NOMBRE DE BORNES	TONNAGES	NOMBRE DE BORNES	TONNAGES	NOMBRE DE BORNES	TONNAGES
CAMVS	50	168,22	-	-	39	92,94	89	261,16
CCBRC	1	1,46	-	-	8	19,52	9	20,98
DÉCHÈTERIES	-	-	11	79,19	-	-	11	79,19
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>169,69</b>	<b>11</b>	<b>79,19</b>	<b>47</b>	<b>112,46</b>	<b>109</b>	<b>361,33</b>

## MAINTENANCE ET DOTATIONS

Le SMITOM-LOMBRIC distribue (en régie) les bacs de collecte aux habitants.

2 932 bacs ont été livrés en 2018, dont 2 826 sur la CAMVS, 106 sur la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, 5 125 sacs OMR et 525 sacs jaunes ont été distribués dans le centre-ville de Melun.

La maintenance des bacs est également assurée en régie. En 2018, 274 opérations de maintenance ont été réalisées, dont 268 sur la CAMVS et 6 sur la CCBRC.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC intervient pour remplacer les bacs volés ou incendiés, soit en 2018 :

- > 10 bacs incendiés sur Le Mée-sur-Seine;
- > 57 bacs incendiés sur Melun;
- > 29 bacs incendiés sur Dammarie-lès-Lys.

En 2018, le nombre de bacs vandalisés s'élève à 96, soit un coût de 13 387 € HT pour la collectivité (rien que pour le remplacement du matériel). Tout acte de vandalisme fait l'objet du dépôt d'une plainte. Si les auteurs des faits sont appréhendés par la police, des poursuites sont alors engagées contre ces personnes.

	TEXTILES RATIO KG/HAB. (POPULATION DOUBLES COMPTES)
CC BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX	1,49
CAMVS	1,99

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

### → TRAITEMENT

#### TÂCHES RÉCURRENTES

##### Suivi et contrôle des caractérisations

Chaque mois, des caractérisations sont réalisées sur les déchets entrant au centre de tri de façon à quantifier la qualité du tri chez chaque adhérent. Cela revient à opérer manuellement le tri des emballages sur un échantillon. Chaque catégorie d'emballages est pesée ; de même pour les refus de tri (déchets qui n'auraient pas dû se trouver dans les bacs jaunes).

En 2018, Veolia, exploitant des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC, a effectué 11 caractérisations chaque mois sur les bennes entrant au centre de tri. Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC assistent à quatre caractérisations chaque mois ; d'autres caractérisations sont suivies par les adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

De plus, afin de contrôler la bonne réalisation de la prestation de tri des emballages ménagers par l'exploitant, des caractérisations sont réalisées sur les refus de tri. Le résultat alors obtenu est comparé aux objectifs fixés dans le contrat SMITOM-LOMBRIC-LOMBRIC/Veolia.

Le taux contractuel de valorisation est de 93 % des déchets entrants.

→ emballages triés et compactés  
prêts à être envoyés aux repreneurs de matériaux



##### Reversement des recettes aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sont chargés du suivi des tonnages de matières recyclables qui sont livrées aux filières de recyclage et se chargent de produire une déclaration auprès de CITEO pour percevoir les recettes. Celles-ci et celles issues de la reprise des matériaux sont ensuite réparties selon les termes de la convention entre le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents.

##### Gestion des contrats avec les éco-organismes

Les services techniques assurent le suivi et la gestion des contrats avec les éco-organismes créés à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (CITEO, Écologic, Éco TLC, SCRELEC, Éco Mobilier, Éco DDS). Ce dispositif veut que les metteurs sur le marché contribuent à la gestion de la fin de vie des produits mis sur le marché. Le SMITOM-LOMBRIC a signé des conventions avec ces éco-organismes afin de percevoir des soutiens financiers permettant d'alléger la charge financière de leur gestion pour la collectivité.

##### Suivi des contrats de reprise des matériaux

Les services techniques assurent chaque mois la vérification des bordereaux d'achat des matériaux valorisés. Les prix de reprise sont contrôlés en fonction des mercuriales publiées chaque mois et les tonnages en fonction des sorties du centre de tri. Les repreneurs communiquent au SMITOM-LOMBRIC la destination finale des matériaux recyclables. Les recettes sont sollicitées mensuellement auprès de ces partenaires.

##### Suivi des tonnages traités pour refacturation aux adhérents

Les tonnages traités sur les installations du SMITOM-LOMBRIC sont identifiés par collectivité adhérente. Ces quantités sont ensuite refacturées aux tarifs votés en comité syndical, à chaque adhérent. Un suivi statistique des tonnages de chaque adhérent est effectué en parallèle.

##### Contrôle d'exploitation

Les équipes du SMITOM-LOMBRIC contrôlent la conformité du fonctionnement des équipements (Unité de Valorisation Énergétique, Centre de tri, déchèteries, centres de transfert, plateformes de compostage, plateforme de tri des encombrants) avec les cahiers des charges définis dans la Délégation de Service Public signée avec la société Generis, groupe Veolia, et les arrêtés d'exploitation.

##### Contrôle des factures

Les agents chargés du contrôle d'exploitation des unités de traitement sont également chargés d'effectuer le contrôle des factures des prestataires (volet technique).

<sup>1</sup> soit 112 au total





→ une visite du centre de tri



→ une animation scolaire dans une école primaire du territoire

### GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'assurer la transmission des informations et d'étudier les questions ou propositions de nos adhérents, des groupes thématiques de pilotage sont organisés et animés par les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Vice-Président en charge de cette thématique.

Les services du SMITOM-LOMBRIC participent également aux groupes de travail et aux comités décisionnels des adhérents, ainsi qu'aux réunions du GEDEM 77 (association regroupant les syndicats de traitement des déchets de Seine-et-Marne).

Les services, avec la Direction, participent également activement à des groupes de travail régionaux et nationaux initiés par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France), les associations de collectivités compétentes dans le domaine de l'énergie et des déchets que sont AMORCE et le CNR, mais également à des groupes de travail initiés par l'ADEME, voire le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

### VISITES DES INSTALLATIONS

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC accueillent des groupes de visiteurs adultes et des classes (primaire, collège) pour la visite de l'Unité de Valorisation Énergétique, du Centre de tri (qui sont équipés d'un parcours de visites) sur le site de Vaux-le-Pénil, et de la plateforme de compostage à Réau. Certaines visites sur le site Vaux-le-Pénil (deux par semaine) sont assurées par Veolia.

En 2018, le SMITOM-LOMBRIC a accueilli 26 groupes (595 visiteurs) auxquels il faut ajouter 3 136 personnes venues visiter les installations le 2 juin 2018 lors de la journée portes ouvertes.

Ces visites ont diminué par rapport à 2017 en raison du démarrage des travaux sur l'Unité de Valorisation Énergétique.

### ANIMATIONS SCOLAIRES

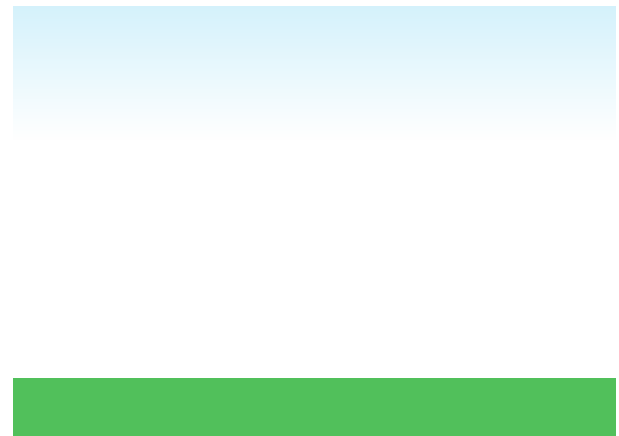
En 2018, 87 écoles ont été sollicitées. 68 animations ont été réalisées, soit 1 743 élèves sensibilisés aux gestes de tri, au comportement d'achat et d'utilisation éco-responsable.

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

### ANIMATIONS - ÉVÈNEMENTS

Le SMITOM-LOMBRIC participe avec ses équipes à des animations et événements en appui des communes et adhérents de son territoire afin de sensibiliser le grand public au tri, à la réduction et au traitement des déchets. La communication de ces événements est relayée par le biais du Journal du Lombric, du site Internet et des réseaux sociaux.

En 2018 le syndicat a notamment participé aux manifestations suivantes :



→ défi 77 Lions Club

#### → Défi 77 Lions Club - 23 et 24 mars 2018

Le SMITOM-LOMBRIC a contribué à cette opération d'envergure en mettant à disposition, avec

3 sites équipés de bennes, à Vaux-le-Pénil, à Samoreau et au Châtelet-en-Brie, où les bénévoles sont venus déposer les déchets ramassés. À cette occasion, 2,25 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées.

#### → Locomotion en Fête - 9 et 10 juin 2018

Suite à la demande de l'organisateur, le SMITOM-LOMBRIC a organisé la gestion des déchets sur « Locomotion en Fête ». L'évènement a accueilli 3 500 visiteurs, pour 675 exposants. À cette occasion, 3,2 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, ainsi qu'environ 100 kilogrammes de verre.

#### → Printemps-sur-Seine - 26 mai 2018

65 personnes se sont rendues sur le stand animé par le SMITOM-LOMBRIC, le 26 mai, sur le compostage, le gaspillage alimentaire et le tri.

Dans ce cadre et afin de sensibiliser plus largement sur le gaspillage alimentaire et de communiquer auprès des enfants sur sa Journée Portes Ouvertes, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de proposer à 4 communes de son territoire la prestation d'une troupe de théâtre (Le Chapiteau Vert) pour un spectacle sur le compostage dans une salle de leur commune.

Cette représentation théâtrale "Martin, le maître composteur" a permis de sensibiliser plus de 1 020 enfants des écoles primaires à la réduction des déchets :

- le 7 mai à Avon,
- le 22 mai à Nandy,
- le 24 mai à Melun et à Vaux-le-Pénil,
- le 30 mai au Châtelet-en-Brie

→ printemps en Seine



#### → Educap City - Melun le 31 mai 2018

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand sur le parcours de la course d'orientation organisée pour questionner les différentes équipes sur le thème des déchets et les sensibiliser au tri.

→ près de 600 élèves de CM2 et 6<sup>ème</sup> y ont participé.

#### → Fête du terroir de Dammarie-lès-Lys - le 06 mai 2018

Le SMITOM-LOMBRIC a sensibilisé plus de 80 personnes sur son stand sur le compostage et l'utilisation de produits éco-responsables pour le jardin.

#### → Festival Terre Avenir - Veneux-les-Sablons 8 et 9 septembre 2018

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand pour communiquer en particulier sur le tri. Une projection du film du centre de tri et l'explication des nouvelles modalités d'accès en déchèterie ont été mises en avant. Environ 180 personnes ont été sensibilisées.

-> Journée anti-gaspi - Carrefour Sénart le 16 octobre 2018

Pour la journée nationale de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SMITOM-LOMBRIC était présent afin de proposer une animation sur cette thématique tout au long de la journée.

-> + de 30 personnes ont été sensibilisées.



→ une animation en hypermarché

-> Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 17 au 25 novembre 2018

À cette occasion le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des animations dans les grandes surfaces (Auchan Cesson, Carrefour Sénart, Carrefour Villers-en-Bière, Leclerc Dammarie-lès-Lys et Leclerc du Châtelet-en-Brie) et sur le marché de la ville du Mée-sur-Seine, en partenariat avec l'association E-Graine. Au total, 6 animations sur la consommation responsable et le zéro déchet ont été réalisées.

-> + de 260 personnes sensibilisées sur le territoire.



→ relais dans la presse et sur les réseaux sociaux

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)



### ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

Les différents projets initiés en 2015 sur les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC se sont poursuivis en 2018. Les objectifs de ces projets sont notamment de s'adapter aux évolutions réglementaires et de répondre au mieux aux besoins des administrés en leur rendant l'accès aux déchèteries le plus agréable et sécurisant possible. Ces évolutions permettront également d'éviter les usages gratuits abusifs (par exemple, ceux des activités à caractère industriel et commercial) impactant fortement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui finance intégralement l'exploitation de ces déchèteries.

Les différentes évolutions sur lesquelles le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en 2018 sont présentées ci-après.

### Les éco-organismes

Les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) continuent de se développer afin d'améliorer la prise en charge technique et financière de la fin de vie des produits que nous utilisons au quotidien. Dans ce cadre, les fabricants s'organisent pour gérer leurs produits en fin de vie, le plus souvent collectivement au travers d'éco-organismes qui sont des structures assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs.

-> **Filière meubles** : Éco-mobilier organise la collecte et la valorisation du mobilier ménager usagé. Trois déchèteries sont équipées de bennes dédiées à la collecte du mobilier. En 2018, 213,52 tonnes de mobilier usagé ont été collectées générant un soutien financier de 173 477,76 €.

-> **Filière déchets dangereux** : EcoDDS organise la collecte et le traitement d'une partie des déchets dangereux des ménages (Déchets Diffus Spécifiques - DDS). L'éco-organisme a collecté 64 tonnes de DDS entrants dans sa filière, soit une économie estimée à 59 000 €.

-> **Filière DEEE** : Ecologic organise la collecte et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les coûts de prestations de transport, tri, regroupement des DEEE représentent un montant de 144 075,57 € sur 2018, pour 1 000 tonnes. Le soutien financier de l'éco-organisme s'élève à 51 000 €.



-> chaque déchèterie est dotée d'un local pour accueillir les déchets dangereux

### La refonte des accès en déchèterie

Le nouveau contrôle d'accès a été mis en place en octobre 2015. Après une période de mise en exploitation de 3 mois, le service est devenu pleinement opérationnel en janvier 2016.

Au 31 décembre 2018, 99% des utilisateurs disposaient encore de droits d'accès gratuits sur leur carte, nous constatons que les 36 droits d'accès annuels répondent aux besoins des ménages. De plus, l'objectif initial est atteint, puisque nous constatons que les usagers se rendent moins souvent en déchèterie, mais avec des chargements plus optimisés.

### Gestion des dépôts sauvages

En 2018, le SMITOM-LOMBRIC a maintenu son groupe de travail dépôts sauvages, intégré à son groupe de travail déchèteries. Ce groupe, constitué d'élus, de techniciens, de représentants de l'ONF ainsi que des services de l'État, travaille à recueillir des données et des retours d'expérience sur la gestion des dépôts sauvages.

En parallèle du travail mené avec les communes, le SMITOM-LOMBRIC a continué à étudier la mise en place de solutions concrètes et adaptées au mode de fonctionnement des services de l'ONF.

Fin 2018, 40 communes ainsi que l'ONF avaient signé une convention avec le SMITOM-LOMBRIC. Environ 63 tonnes ont pu être acceptées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

En contrepartie de la prise en charge du traitement des déchets, les communes et l'ONF se sont engagées à agir en faveur de la lutte contre ces incivilités.

Pour les communes, cela se traduit par la prise d'un arrêté réglementant la collecte, la fermeture des chemins communaux qui font l'objet de dépôts récurrents, la mise en place d'une brigade verte ou encore par le dépôt de plainte systématique.

Pour l'ONF, cela se traduit par des actions de communication, le renforcement de la fermeture par cadenas de voies forestières ainsi que la pose de pièges photos. ●



→ dépôts sauvages

# COMMUNICATION

La direction communication du SMITOM-LOMBRIC est pilotée par la Directrice communication qui met en œuvre la stratégie de communication du Syndicat sous la direction de la directrice, en étroite collaboration avec le Directeur général et les élus et en coordination avec les équipes techniques et les adhérents du syndicat. La direction communication a pour mission essentielle de sensibiliser les habitants, adhérents du SMITOM-LOMBRIC et partenaires au tri et à la réduction des déchets. Pour ce faire, elle assure la réalisation des actions de communication à travers différents supports : parutions, publications, site internet, bandes dessinées, dessin animé, relations publiques, presse, radio, réseaux sociaux, évènementiel et partenariats.

EN 2018, LE SMITOM-LOMBRIC A ÉDITÉ 4 NUMÉROS DANS UN FORMAT 8 PAGES.

**Le JOURNAL du LOMBRIC**  
Jetons moins, trions plus !  
mars - avril - mai 2018 - 71

Nouveau : collecte des huiles alimentaires p.2  
Dépôts sauvages : l'incivisme au quotidien p.3  
Trucs et astuces du Lombric : le wac p.7

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marne - 67 communes - 300 000 habitants

**L'ÉDITO**

**FRANCK VERNIN**  
Président du SMITOM-LOMBRIC

**JOURNÉE PORTES OUVERTES**  
SAMEDI 2 JUIN 2018  
DE 10H À 17H  
À VERT-PRÉ

**FRANCE!**

**Le SMITOM-LOMBRIC vous ouvre ses portes !**  
Cette année, le zéro déchet est à l'honneur.

**SÉBASTIEN PALOTY GÉANT**  
Venez confectionner et déguster de délicieux jus de fruits et légumes mixés et découvrez toutes les astuces du Lombric pour réduire le gaspillage alimentaire.

**PROGRAMME COMPLET À RETROUVER PROCHAINEMENT SUR LOMBRIC.COM ET SLID**

**LE JOURNAL DU LOMBRIC** - Rue du Terroir de Chézy - 77000 Vaux-la-Pierre - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 - [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com) - [www.lombric.com](http://www.lombric.com)  
/ Dir. de publication : Franck Vernin / Dir. participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Franck Sebauer, Stéphanie Clary, Loïc Lecocq, William Coppe, Wilton Lecocq, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1929-6995  
Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com)

→ Journal du Lombric n°71

➔ **PARUTIONS**

La direction communication réalise plusieurs publications périodiques imprimées sur du papier 100 % recyclé chez un imprimeur certifié Imprim'vert.

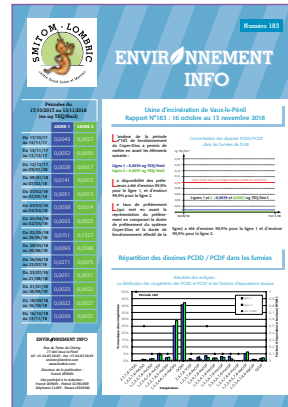


**LE JOURNAL DU LOMBRIC**

Le Journal du Lombric est un journal d'information de 8 pages, format A4, en quadrichromie, édité chaque trimestre et destiné aux habitants des 67 communes du syndicat. Diffusé à 130 000 exemplaires, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source et le fonctionnement de ses équipements. Celui-ci paraît aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

Il est composé entre autres d'une double-page "la parole aux adhérents" réservée aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC pour qu'ils puissent y relater plus précisément leur propre actualité en matière de gestion et de prévention des déchets. La bande dessinée figure en 8<sup>ème</sup> de couverture.

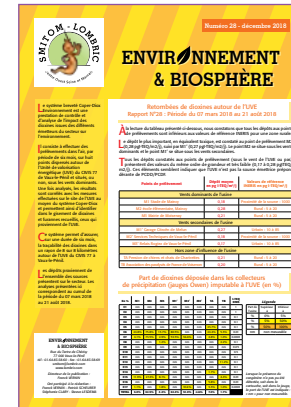
Le journal est livré aux communes en partie par les agents du SMITOM-LOMBRIC et en partie directement par l'imprimeur. Il est distribué en boîtes aux lettres des habitants en grande partie par les communes qui ont accepté de le joindre à leur propre publication dans le cadre d'une convention de distribution conjointe, moyennant une indemnisation (38 communes ont signé la convention). Pour les autres communes, le Journal du Lombric est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire privé. Le SMITOM-LOMBRIC propose également aux communes de leur mettre à disposition les quantités nécessaires à un dépôt fixe en Mairie.



➔ "Environnement Info"

**ENVIRONNEMENT INFO**

Cette parution mensuelle expose à la fois les résultats des émissions de dioxines et de furanes pour les deux lignes de l'UVE et leur répartition par congénères. Un compte rendu sur le fonctionnement du système Coper-Diox est également présenté (taux de disponibilité et de prélèvement).



➔ "Environnement et Biosphère"

**ENVIRONNEMENT ET BIOSPHERE**

Cette parution semestrielle présente à la fois les résultats des retombées atmosphériques collectées dans les jauges OWEN et leur répartition par types de congénères. La contribution de l'UVE aux émissions totales de dioxines et de furanes dans l'environnement est aussi évaluée. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de ces polluants.

Les parutions environnement info et environnement et biosphère sont diffusées aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE, à l'ARS, à l'InVS, à l'ADEME, au Président du SMITOM-LOMBRIC, aux vice-présidents membres de la CSS, à GENERIS - Veolia (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental.

---

## COMMUNICATION (SUITE)

---

### RAPPORT D'ACTIVITÉ

La direction communication est chargée de mettre en forme et de publier les données analysées par l'ensemble des services.

Le rapport annuel du SMITOM-LOMBRIC, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a été présenté lors du Comité syndical du 17 mai 2018. Ce rapport, portant sur l'année 2017, a été établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires arrêtées par les articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2015-1827 :  
Il est établi sur les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

---

LA COMPÉTENCE COLLECTE CONCERNANT 30 COMMUNES.

---

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT CONCERNANT 67 COMMUNES.

---

Après avoir été transmis à l'ensemble des délégués du Syndicat, ce rapport a été mis à la disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC et téléchargeable sur le site Internet → [www.lombric.com](http://www.lombric.com).

Le présent rapport concernant l'année 2018 a été établi dans les mêmes conditions, avec l'intervention de l'ensemble des services et mis en forme par le service communication.



→ le Rapport d'activité 2017



## → PUBLICATIONS DIVERSES

### CARTE DE VŒUX

Comme tous les ans, le SMITOM-LOMBRIC réalise une carte de vœux à destination des élus, adhérents, communes, institutions et partenaires en versions papier et électronique. En 2018, l'envoi dématérialisé a été privilégié notamment concernant les partenaires. Cette année, un accent a été mis sur la communication dédiée aux nouveaux parcours de visites. Une version vidéo a également été relayée sur le site internet [www.lombric.com](http://www.lombric.com), ainsi que sur les réseaux sociaux.



→ carte de vœux 2018

### PUBLICATIONS

Le SMITOM-LOMBRIC réalise les supports rappelant les consignes de tri pour mise à disposition de ses administrés et de ses adhérents. Il accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes de leurs différents supports de communication ainsi que dans la rédaction d'articles pour leurs sites Internet et publications.

### CALENDRIERS DE COLLECTE - MÉMOS TRI - GUIDES DÉCHÈTERIES - AUTOCOLLANTS

Le SMITOM-LOMBRIC met à disposition des communes pour lesquelles il assure la collecte des déchets ménagers des calendriers de collecte, des mémos tri avec les consignes de tri. Des autocollants avec les consignes de tri sont apposés sur le bac de tri.



→ guide déchèterie

Le guide déchèterie est également diffusé sur l'ensemble des déchèteries et des communes du territoire.

### SACS DE TRI

Des sacs jaunes translucides avec le logo et numéro vert du SMITOM-LOMBRIC sont fabriqués et destinés aux habitants du centre-ville de Melun ne disposant pas de place pour stocker de bac de tri.

### PROFESSIONNELS

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la redevance spéciale, un dépliant est édité pour les professionnels du territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Celui-ci est distribué lors de chaque nouvelle signature de convention et chaque enquête terrain.

En 2018, un adhésif pour les bacs à destination des professionnels a été créé.

→ le sac jaune pour le tri des emballages



→ le dépliant redevance spéciale

## COMMUNICATION (SUITE)

### → OUTILS ET PROJETS COMMUNICATION

#### CHARTRE GRAPHIQUE

La direction communication est garante de l'image du SMITOM-LOMBRIC à travers l'intégration de la charte graphique sur les différents supports réalisés.

En 2018, ont été réalisés les outils ci-après : bandeaux de signature de courriels, papeterie, signalétique des véhicules, marquage des Équipements de Protection Individuelle (EPI).



→ le marquage d'un Kangoo 100 % électrique



→ BD du Journal du Lombric

#### BANDE DESSINÉE TRIMESTRIELLE

Chaque trimestre, une planche de bande dessinée est réalisée par un dessinateur professionnel Vittorio Leonardo. Elle figure dans le Journal du Lombric.

La thématique est traitée de manière ludique et est en relation avec l'activité et les objectifs du syndicat. La bande dessinée véhicule notamment des messages sur le tri et la réduction des déchets à la source.

#### INSERTIONS PRESSE ET ARTICLES

→ [La République de Seine-et-Marne](#)

Au mois d'octobre 2018, un article et une insertion presse sont parus pour promouvoir les actions du SMITOM-LOMBRIC auprès des administrés et communiquer sur les bonnes résolutions en matière de tri et prévention des déchets dans la rubrique : Je prends soin de ma planète.

→ [Le Moniteur](#)

En décembre 2018, un article et une insertion presse sont parus dans l'édition du Moniteur 77 dans le cahier spécial environnement, notamment sur les projets d'investissement de modernisation environnementale et énergétique de l'usine et sur les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets du syndicat.



→ insertion presse



→ enrouleur pour le GEDEM 77



## CHRONIQUES RADIO

Le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des chroniques radio avec les radios locales Évasion (88.0), Radio Rézo (97.6), Oxygène (106.6), La Radio Sans Pub (88.4), Handi FM (107.3) et MNG (99.7) dans le cadre d'une convention annuelle.

Plusieurs objectifs y sont rattachés :

- > informer et sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets ;
- > relayer l'actualité du syndicat ;
- > informer sur les projets d'investissement.

Le panel des radios permet de toucher un vaste public puisqu'il concerne l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC. C'est un support complémentaire favorisant la communication de masse des messages du syndicat.

Les principaux sujets de communication via ces chroniques ont été les suivants :

- > la distribution du Journal du Lombric,
- > l'annonce de la Journée Portes Ouvertes,
- > l'annonce de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et les actions du syndicat,
- > les bons gestes de tri.

## COMMUNICATION (SUITE)

### CADEAU DE FIN D'ANNÉE

La direction communication s'est chargée de l'organisation du cadeau de fin d'année à destination des élus et des agents du SMITOM-LOMBRIC. Cette année, un assortiment de chocolats de la chocolaterie locale de Nemours a été offert à tous à l'occasion de la journée projets du 30 novembre 2018 et du Comité syndical du 11 décembre 2018.



→ site internet [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

### SITE INTERNET

La direction communication assure la mise à jour et l'animation du site Internet public, [www.lombric.com](http://www.lombric.com), ainsi que l'espace sécurisé réservé aux élus. En tout, ce sont 8 newsletters qui ont été envoyées en 2018.

### Quelques fonctionnalités clés

- **Outil cartographique** : outil de recherche permettant aux habitants des 67 communes de connaître leur déchèterie de rattachement, d'accéder à toutes données sur la collecte des déchets ménagers et les consignes de tri de leur commune.
- **Espace élus** : espace sécurisé réservé à l'usage des élus du SMITOM-LOMBRIC, toutes les actualités du syndicat et informations sur les Comités Syndicaux.

### → AUDIENCE

79 980 VISITES SUR L'ANNÉE 2018 UTILISATEURS : 58 579

PIC D'AUDIENCE SUR LE MOIS DE MAI : 8 800 VISITES

ENVIRON 6 600 VISITES MENSUELLES

## RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le SMITOM-LOMBRIC est présent sur les réseaux sociaux.

Des réseaux qui, depuis, ne cessent de s'accroître.

### Facebook

La communication est grand public et comprend environ 3 publications par semaine. La réactivité et l'échange sont de rigueur. L'objectif premier est d'interagir directement avec les administrés et leur apporter une réponse claire et précise en un minimum de temps. Les publications sont un outil de proximité entre le syndicat et les administrés et sont rédigées de sorte à être sympathiques et dynamiques.

La page Facebook vient en soutien du numéro vert puisque toutes les questions y sont traitées. Les publications s'inscrivent dans le cadre du plan de communication global multi supports (journal, site internet, réseaux sociaux, radios...) avec pour objet de communiquer sur l'actualité du syndicat et apporter des conseils aux administrés tout en redirigeant vers plus de contenu sur le site Internet :

→ [www.lomblic.com](http://www.lomblic.com).

---

AU 31 DÉCEMBRE 2018, LA PAGE FACEBOOK COMPTAIT 718 ABONNÉS SOIT PRÈS DE DEUX FOIS PLUS QU'IL Y A UN AN.

---

### Twitter

La communication est davantage institutionnelle, les publications Twitter sont moins fréquentes. Elles ont pour objectif de sensibiliser un public averti aux actions du syndicat, et d'alerter les journalistes ou la presse sur son actualité, ses manifestations, publications...

Les communications sont contraintes par les caractéristiques spécifiques imposées par Twitter (nombre de mots, taille des images...). Elles sont concises et directes.

Toutefois, le grand public est également concerné par les relais Twitter et est invité à interagir également via ce réseau.

---

AU 31 DÉCEMBRE 2018, LE COMPTE AVAIT 450 ABONNÉS.

---

### Projet de conception et réalisation de la scénographie des parcours de visites pédagogiques

En 2018, le SMITOM-LOMBRIC a poursuivi la réalisation du projet de conception et de réalisation de la scénographie initié en 2017. Ces deux parcours de visites pédagogiques du SMITOM-LOMBRIC sont basés sur deux sites différents : Vaux-le-Pénil (77) et Réau (77).

Ces nouveaux outils de communication doivent accompagner le syndicat dans la sensibilisation du grand public pour l'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation des déchets fixés par la loi de transition énergétique promulguée le 17 août 2015, notamment :

- réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020 ;
- objectifs de recyclage : 55 % en 2020 et 65 % en 2025 ;
- choix de l'entreprise finaliste à partir d'un avant-projet et esquisses : juin 2017

- extension des consignes de tri du plastique à l'ensemble du territoire français d'ici 2022 ;
- généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025.

Les parcours de visites pédagogiques ont également pour objectif de servir de vitrine au syndicat et d'asseoir sa notoriété notamment à travers la mise en avant de ses installations de traitement des déchets ménagers modernes et respectueuses de l'environnement.



→ multimédia "Four" du parcours de visite

## COMMUNICATION (SUITE)

### → COMMUNICATION DANS LE CADRE DES PROJETS DU SYNDICAT

La direction communication réalise l'ensemble des maquettes des publications permettant d'informer les habitants sur les services mis en place pour la collecte des déchets, notamment pour les services Allo encombrants et la Redevance spéciale.

La direction communication accompagne également la promotion des projets techniques du SMITOM-LOMBRIC aussi bien les projets d'investissements du syndicat que les projets spécifiques des adhérents du SMITOM-LOMBRIC. Elle se coordonne avec les communes adhérentes, partenaires et médias afin que l'information sur les projets soit bien relayée.

En 2018, un calendrier de collecte a été adressé en boîtes aux lettres sur le secteur des Courtillelaies de la commune du Mée-sur-Seine. Afin de solutionner des problématiques de collecte, les jours de collecte ont été revus.

La direction communication a réalisé un outil de communication dans le cadre de la participation de l'association du GEDEM77 au Forum ensemble 77 collectivités locales et travaux publics 77 le 7 juin 2018 à Brie-Comte-Robert.

#### Programme Local de Prévention (PLP)

La direction communication accompagne la mise en œuvre du PLP en réalisant l'ensemble des outils de communication (identité graphique, documentation, parutions, affiches, insertions presse, guides, outils, etc.). En 2018, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Ménagers du 17 au 25 novembre, de nombreuses astuces pour réduire ces déchets ont été publiées sur le compte Facebook et un article permanent a été rédigé sur le site sur ce sujet.



→ programme local de prévention

## → ÉVÈNEMENTS

La direction communication a géré l'organisation de plusieurs inaugurations et conférences de presse en 2018.

### CONVENTION D'ÉCHANGE DE DÉCHETS ENTRE DEUX SYNDICATS DE TRAITEMENT :

Le SMITOM-LOMBRIC et le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts se sont engagés dans un partenariat pour la transition énergétique en signant une convention d'échange de déchets le jeudi 3 mai 2018 à la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud.



→ convention d'échange

### EXPOSITION PHOTOS « VIE D'ORDURE »

Aux côtés de l'association de photographes Collectif Image du samedi 17 mars au samedi 28 avril 2018, le SMITOM-LOMBRIC était partenaire de l'exposition photos Vie d'Ordure à l'Espace Saint Jean de Melun. Afin de valoriser le cycle de vie des déchets et apporter une vision artistique à ce sujet d'actualité, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé auprès de l'association melunaise de photographes Collectif Image en leur donnant accès à ses installations de traitement des déchets.

L'exposition photos a ensuite été présentée lors de la Journée Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC à Vaux-le-Pénil le samedi 2 juin 2018.



→ affiche exposition photos "Vie d'ordure"

## COMMUNICATION (SUITE)

→ affiche de la Journée Portes Ouvertes 2018



### JOURNÉE PORTES OUVERTES À VAUX-LE-PÉNIL

La Journée Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC s'est déroulée le samedi 02 juin 2018 de 10h à 17h lors de la Semaine Européenne du Développement Durable. À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC et l'exploitant de ses installations, Veolia Propreté, ont accueilli plus de 3 100 administrés pour leur faire visiter le site de Vaux-le-Pénil et répondre aux différentes questions concernant son fonctionnement.

La Journée Portes Ouvertes est toujours l'occasion pour le SMITOM-LOMBRIC de communiquer plus largement sur ses actions et de mettre en place les actions de communication nécessaires, dans le but de faire venir un maximum d'administrés. C'est une journée primordiale pour le bon déploiement de la communication du syndicat. Le nombre de visiteurs a permis d'évaluer la qualité de la journée proposée. Ce sont près de 600 personnes de plus qu'en 2017 qui se sont déplacées pour venir visiter les installations et participer à cette journée sur le thème du gaspillage alimentaire.

La Smoothie Party a rencontré un franc succès et a ravi les visiteurs.

En effet, en 2018, la journée a été rythmée par le village d'enfants, ses stands dédiés aux plus petits et des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets. Les visiteurs ont participé au quiz pour tenter de gagner des voyages, des places de spectacles ou encore des lots de la Recyclerie du Lombric et de la Recyclerie Envie d'R.

Au fil de leur visite, qui se compose d'expositions photographiques, de vidéos et de maquettes, les visiteurs ont pu découvrir l'ensemble du site de traitement des déchets. De plus, l'ensemble



des partenaires du SMITOM-LOMBRIC était présent lors de cette journée, afin d'expliquer leurs missions. De la reprise des emballages en plastique, à celle des métaux ou du verre, en passant par la labellisation des installations ou la formation au compostage, ces prestataires ont apporté un précieux complément d'informations au public.

La distribution de compost de la plateforme de Réau a rencontré un franc succès, de même que l'atelier dédicaces du dessinateur de Vittorio Leonardo.

En 2018, la communication de l'évènement a été amplifiée grâce à la mise à disposition des réseaux d'affichages des communes et de leur relais en mairie (et collectivités) de l'affiche dédiée, du réseau d'affichage Clear Channel, à travers la diffusion de mini-clip dédiés à la Journée Portes Ouvertes qui ont tournés en boucle dans les totems disponibles des centres commerciaux Carré Sénart et Villiers-en-Bière. De même, les publications de nombreuses informations sur les pages Facebook et Twitter, sur le site Internet du SMITOM-LOMBRIC et celui de ses communes adhérentes.

La communication traditionnelle (Journal du Lombric, insertions dans la presse locale, insertions dans les publications et sites Internet des communes) a également été mise en place.

Enfin, le SMITOM-LOMBRIC est régulièrement partenaire d'évènement locaux, tenant des stands ou bien mettant à disposition des bacs pour la collecte des déchets, comme c'est le cas pour la Locomotion en Fête à Réau, le Défi 77 du Lions Club ou Printemps sur Seine à Melun pour ne citer que ces quelques exemples.

→ journée portes ouvertes 2018 du SMITOM-LOMBRIC



---

## COMMUNICATION (SUITE)

---

### CONCOURS DE COLLECTE DE PILES DANS LES ÉCOLES

Du 5 mars au 15 avril 2018, le SMITOM-LOMBRIC et SCRELEC-BATRIBOX ont proposé un concours de collecte de piles aux écoles primaires du territoire. La remise des prix a lieu le 4 juillet 2018.



→ remise des diplômes du concours de collecte de piles

### CHARTRE « PROPRETÉ FORÊT ET LISIÈRES »

Le jeudi 12 juillet 2018, le SMITOM-LOMBRIC a poursuivi son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages en signant une Charte « Propreté Forêt et Lisières » avec ses partenaires, les amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, Biosphère Fontainebleau Gâtinais, son adhérent le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et également des associations locales.



→ signature de la charte "propreté forêt et lisières"

### JOURNÉE DE PRÉSENTATION DES PROJETS

La direction communication s'est chargée de l'organisation de la journée de présentation des projets qui s'est tenue le vendredi 30 novembre 2018 au Château du Mée-sur-Seine, en présence du Président, Franck VERNIN, de 8 Vice-présidents et de l'ensemble

des agents du syndicat. Cette journée est l'occasion annuelle pour tous de faire le point sur les enjeux des projets et travaux auxquels ils participent toute l'année, et d'interpeller les élus sur les perspectives à venir du SMITOM-LOMBRIC. Le repas a été servi au restaurant du château du Mée-sur-Seine et la journée s'est terminée par la diffusion du documentaire « Ma Vie Zéro Déchet ».

→ journée projets



## → SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES

---

En 2018, pour l'exercice 2017, le SMITOM-LOMBRIC a touché des éco-organismes les soutiens financiers à la communication (en plus des soutiens financiers à la tonne recyclée) suivants :



---

SOUTIENS COMMUNICATION DONT L'ECO-PODIUM JPO -  
L'OCAD3E ECOLOGIC (D3E) :  
6 000 € HT (NOUVELLE GRILLE FORFAITAIRE  
APPLIQUÉE, PLAFONNÉE À 6 000 EUROS)

---

VERSEMENT ECODDS :  
9 125,49 € HT

---

VERSEMENT ECO-TLC :  
14 155 € HT

---

PART COMMUNICATION CITEO :  
29 140 € HT

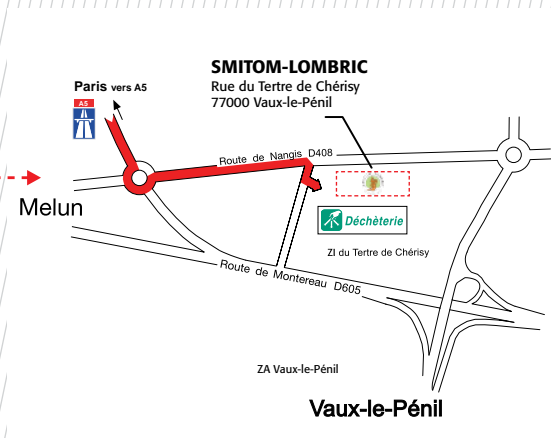
---

### REVUE DE PRESSE

Une revue de presse est quotidiennement mise à jour au format dématérialisé. Elle regroupe l'actualité sur notre problématique métier : la collecte et le traitement des déchets. La revue de presse porte également sur le développement durable aussi bien au niveau local, national ou international. Les articles proviennent de sources diverses : presse quotidienne, bulletins des communes, sites de contenus spécialisés sur Internet, réseaux sociaux. Régulièrement, des articles concernant le SMITOM-LOMBRIC figurent dans les journaux locaux, régionaux et dans les gazettes des communes du territoire. L'ensemble de ces articles est intégré à la revue de presse mensuelle. ●







  
 Ce rapport d'activité est imprimé à seulement 25 exemplaires.  
 Dans sa démarche de développement durable, le SMITOM-LOMBRIC privilégie les versions dématérialisées.

**SMITOM-LOMBRIC**  
 Rue du Tertre de Chérisy • 77000 Vaux-le-Pénil • Tél. : 01 64 83 58 60 • Fax : 01 64 83 58 69 • [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com) • [www.lombric.com](http://www.lombric.com)



Rapport d'activité 2018 du SMITOM-LOMBRIC



Crédits photos : S. Briatte - Veolia - CITEO  
 Collectif image Melun - ADEME - Adobe Stock - SMITOM-LOMBRIC

Imprimé sur du papier 100% recyclé  
 par IMPRILITH à Pringy

